

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-024 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (*jusqu'à la délibération n°2023-039*), Claire ANDRÉ (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (*jusqu'à la délibération n°2023-034*), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2023-028*), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (*jusqu'à la délibération n°2023-029*), Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Marie-Claude REGACHE (*jusqu'à la délibération n°2023-030*), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (*jusqu'à la délibération n°2023-035*), Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2023 - Rapport d'orientations budgétaires

VU l'avis favorable de la commission finances et mutualisations du 1^{er} février 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 23 mars 2023.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances, budget et mutualisations, Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, présente les orientations budgétaires fixées pour l'exercice 2023 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.

.../...

- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 a eu lieu.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023
Publiée le 09 MARS 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

RAPPELS

L'année 2023 constitue le septième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre. Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 79.063 à 79.824 habitants, soit une évolution de la population de +0,7% en un an. 35 des 53 communes ont vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 6^e communauté de communes de France (sur 992). Par son nombre de communes, elle se classe 80^e.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 23 mars 2023.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail

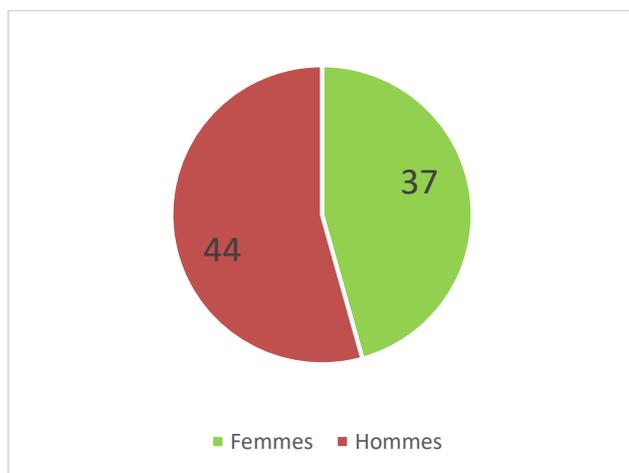
Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50.000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

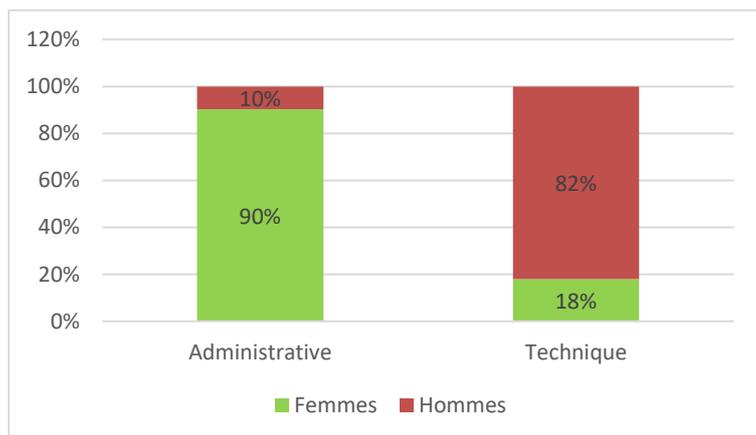
De même que les DOB des communes de plus de 3.500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie, et mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

RAAPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



Au 31/12/2022, sur un total de 81 emplois permanents pourvus, sans distinction de statut, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain emploie 37 femmes (46%) et 44 hommes (54%).

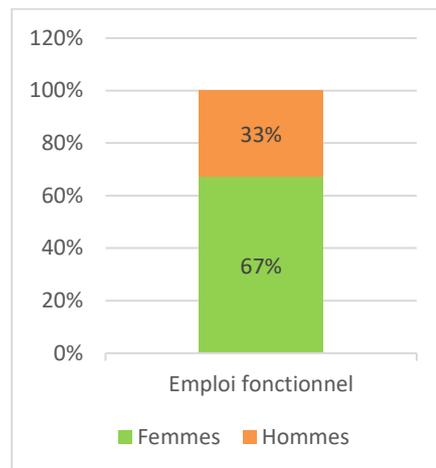
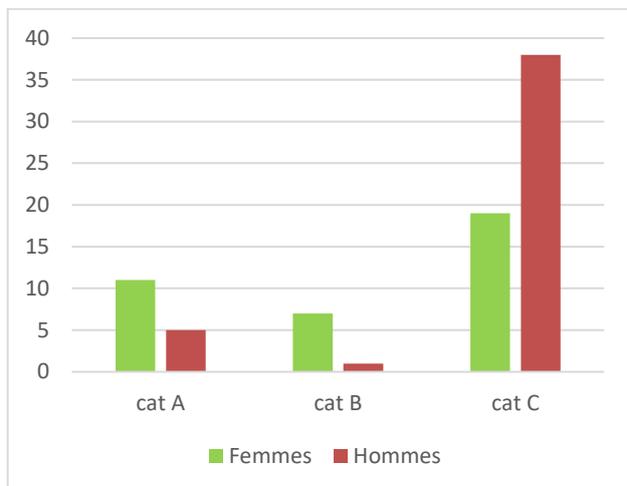
Répartition par filières



A la CCPA on dénombre 2 filières : Administrative et Technique.

Nous notons une faible mixité traduite par une surreprésentation des femmes dans la filière administrative et des hommes dans la filière technique.

Répartition par catégories



- Catégorie A :

La CCPA emploie davantage de femmes que d'hommes sur les emplois de catégorie A. Elles représentent 69% des effectifs de cette strate.

Sur un total de 3 positions de direction : 2 sont occupées par des femmes. Sur un total de 7 positions d'encadrement de service : 5 sont occupées par des femmes et 2 par des hommes.

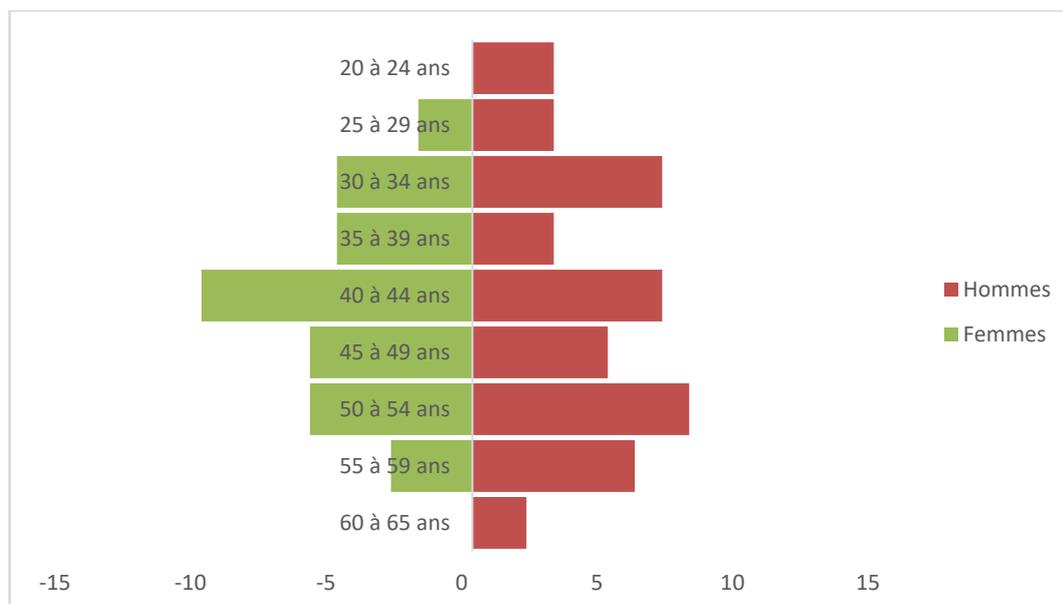
- Catégorie B :

Les emplois de catégorie B, moins nombreux (10% de l'effectif global), sont également occupés en majorité par des femmes : 7 femmes, 1 homme.

- Catégorie C :

Les emplois de cette catégorie représentent 70% de l'effectif global avec un fort contingent masculin dans la filière technique. Seules 33% de femmes occupent les emplois de cette catégorie.

Pyramide des âges



A la CCPA, la moyenne d'âge est de 42,70 ans.

Age moyen des agents sur emplois permanents

	Ensemble des agents sur emplois permanents
Femmes	42,11
Hommes	43,20

L'âge moyen est quasi identique entre les femmes et les hommes.

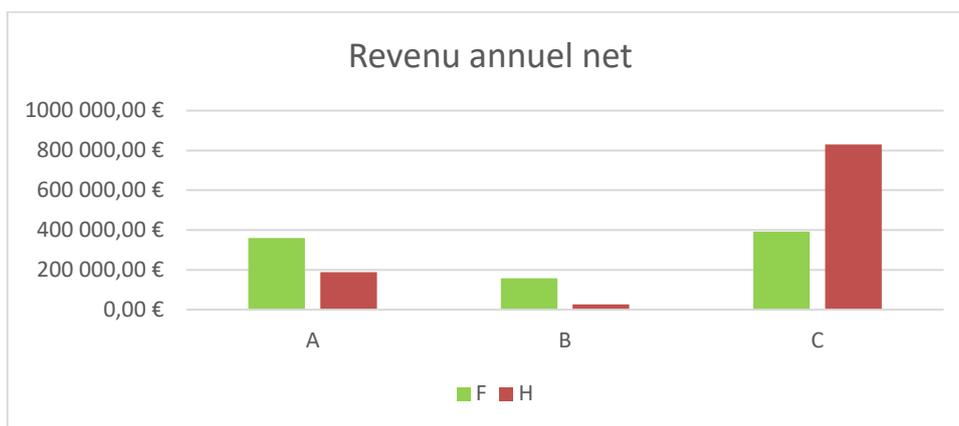
Au niveau national et plus précisément dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen des femmes fonctionnaires et contractuelles est de 45,5 ans. Quant aux hommes, l'âge moyen des fonctionnaires et contractuels est de 45,1 ans (*Source : Chiffres clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique édition 2021*)

La CCPA se situe donc dans une moyenne d'âge inférieure, tant sur la population féminine que sur la population masculine.

Les données ci-dessous présentent par classe d'âge, la représentation entre les femmes et les hommes. On constate une moyenne des effectifs située entre 30 et 49 ans avec une surreprésentation féminine.

	Femmes	Hommes
Moins de 30 ans	2	6
De 30 à 49 ans	26	22
50 ans et plus	9	16

Revenu annuel net moyen par sexe et catégorie



L'analyse du revenu annuel net des agents, élaborée à partir des données de 2022, montre que le revenu annuel net moyen des femmes s'élève à 24 604,51 € et celui des hommes à 23 769,46 €. Les hommes ont gagné en moyenne 1,73% de moins que les femmes.

Néanmoins, l'étude des écarts de rémunération par catégorie d'emploi montre une légère différence de salaires entre les hommes et les femmes, au détriment de ces dernières.

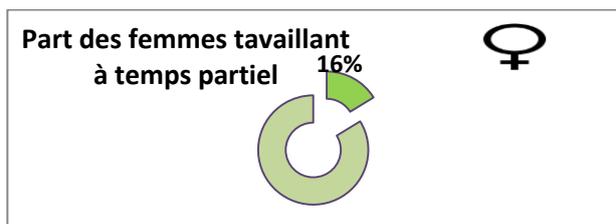
Ces écarts sont de l'ordre de 7,10% pour la catégorie A, 9,12% pour la catégorie B et 2,82% pour la catégorie C.

Temps de travail et organisation du travail

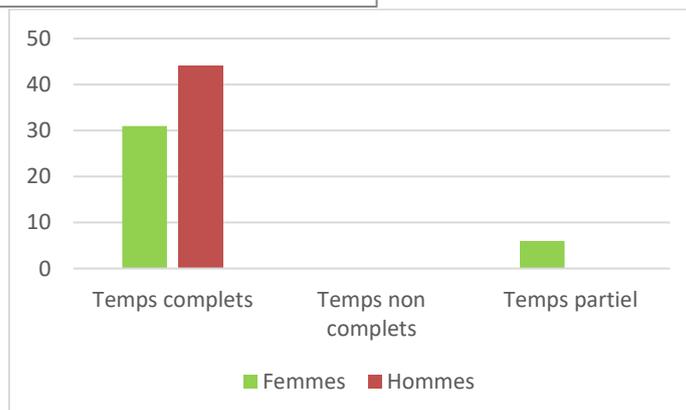
L'ensemble des agents, sans distinction de sexe, sont employés à temps complet par la CCPA.

Pour mémoire, la durée annuelle du temps de travail dans les services est fixée à 1 607 heures, ce qui correspond à la durée légale de travail.

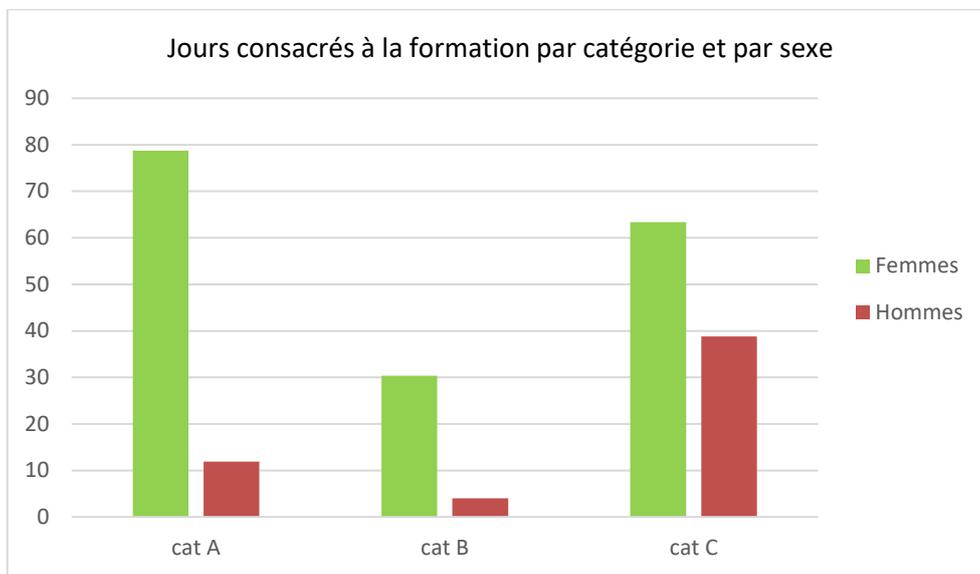
En ce qui concerne l'organisation du travail, et notamment la durée du travail, selon les données recueillies au 31 décembre 2022, seules des femmes occupent des postes à temps partiel au sein de la collectivité.



Sur les 6 agentes travaillant à temps partiel, 1 agent a un temps partiel de droit et 5 bénéficient d'un temps partiel sur autorisation.

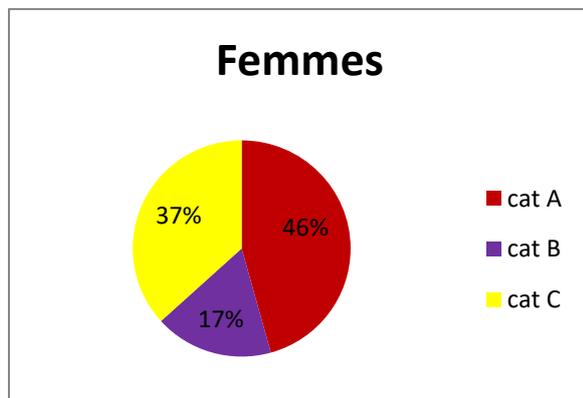


Formation

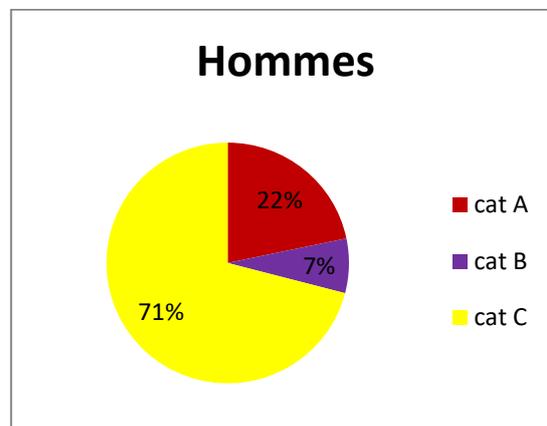


A la CCPA, les agents disent avoir l'habitude de bénéficier de temps de formation et estiment être bien formés.

L'effort de formation mené par la collectivité pour le développement des compétences des agents semble être apprécié par ces derniers.



Les femmes consacrent en moyenne davantage de temps à la formation que les hommes (en moyenne 4,66 jours contre 1,24)



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Contexte général

Ce Débat d'orientations budgétaires (DOB) relatif au budget 2023 nous fait entrer encore davantage dans l'ère de l'incertitude.

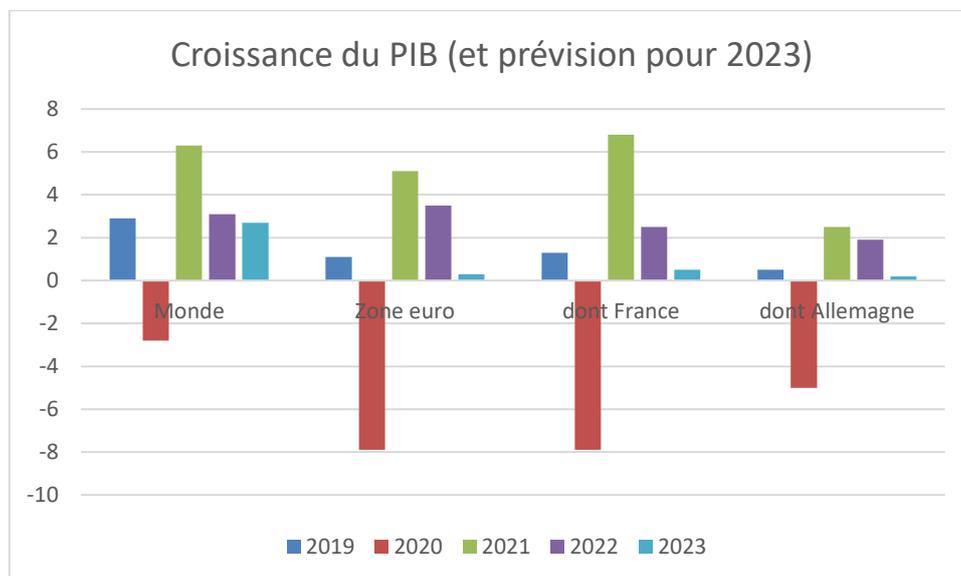
La recentralisation se poursuit avec l'érosion de la fiscalité locale remplacée par des compensations de l'Etat.

Les prévisions macro-économiques pour 2022 sont les suivantes : pour le Monde, la croissance serait de l'ordre de +3,1% en 2022 après un rebond de 5,7% en 2021. La Chine a vu son PIB croître de +3% en 2022, plus basse croissance depuis trois décennies.

Dans la zone euro, la croissance serait de l'ordre de +3,5% en 2022 après +5,1% en 2021.

Conséquence de la crise Covid, la France avait vu son PIB reculer de 7,8% en 2020, contraction la plus marquée de son histoire en temps de paix, avant un rétablissement partiel de +6,8% en 2021. La prévision pour 2022 s'établissait à + 3,6% ; elle est finalement de + 2,6%.

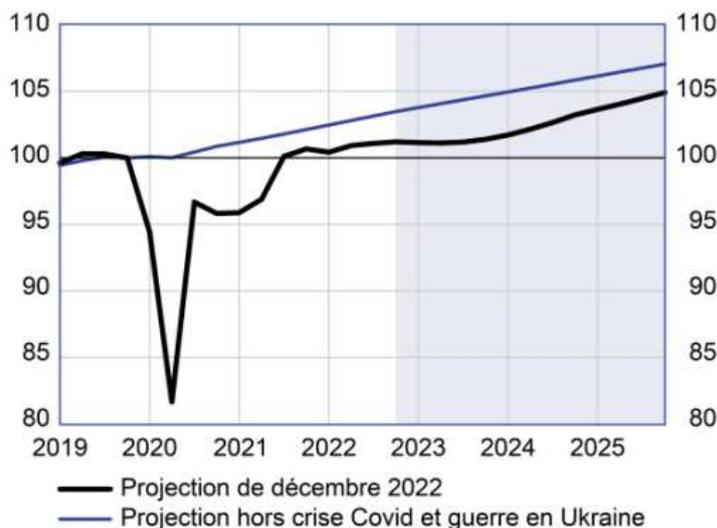
La forte reprise de 2021 devient un lointain souvenir. Tous les spécialistes s'accordent à penser que la croissance sera proche de zéro au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, avec les difficultés énergétiques accrues en hiver. Le risque de récession existe et les prévisions de croissance s'établissent actuellement entre - 0,5% et + 1% pour 2023 et + 1,8% pour 2024¹.



¹ +0,3% pour la Banque de France, +0,7% pour le FMI, + 0,6% pour l'OCDE, +1,0% pour le gouvernement français

Graphique 2 : Niveau du PIB réel prévu en comparaison de la projection hors crise Covid et guerre en Ukraine

(volumes à prix chaînés, base 100 = T4 2019)



Note : La projection hors crise Covid et guerre en Ukraine correspond à notre publication de décembre 2019, prolongée à partir de 2023 par la croissance potentielle projetée lors du même exercice.

Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté

Evolution du PIB français et perspectives – source Banque de France

LE CONTEXTE NATIONAL

L'activité économique

Les perspectives se dégradent en cette fin d'année 2022. Les prix élevés de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement et les difficultés de recrutement vont faire plafonner l'offre dans un contexte géopolitique incertain. Un net ralentissement économique est ainsi attendu cet hiver, avant une possible reprise à l'horizon 2024.

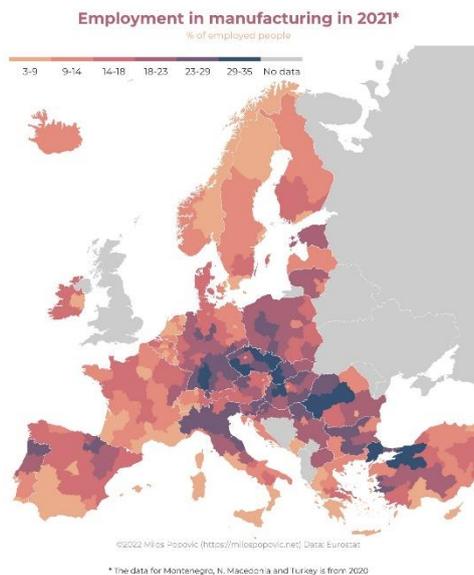
La balance commerciale se dégrade de plus en plus, à cause de la dépendance énergétique et du coût de l'énergie, mais aussi au niveau des produits manufacturés. Pour les produits vulnérables, la dépendance de la France par rapport à la Chine a explosé en 20 ans².

La France poursuit sa désindustrialisation : l'industrie représente 16,8 % du PIB en France (contre 26,6% en Allemagne, 22,6% en Italie ou 17,7% au Royaume Uni).

² L'importation en France de produits vulnérables depuis la Chine est passée de 1,7 milliards d'euros au début des années 2000 à 16,2 milliards d'euros en 2019



Poids de l'industrie dans le PIB français



Pourcentage des emplois dans l'industrie manufacturière - Source Milos Popovic.net

Le rebond de la demande en 2021 avait été un facteur de la bonne performance des entreprises. L'investissement des entreprises reste très dynamique, mais pourrait s'atténuer face aux effets conjugués de la hausse des taux, de l'inflation et d'une demande en baisse. Dans un contexte d'inflation des coûts de production et de demande plus faible, les marges se dégradent dans de nombreux secteurs.

On constate toutefois, globalement, que les entreprises restent financièrement solides, avec de bonnes réserves de trésorerie.

La France connaît par ailleurs des pénuries de main d'œuvre dans de nombreux secteurs : soins, transport, industrie, restauration...

Dans ce contexte, l'économie aindinoise tient globalement, même si la crise énergétique va fragiliser de nouvelles entreprises. Le coût de l'énergie est désormais la principale préoccupation des industriels. Des secteurs comme les sous-traitants de l'industrie automobile sont structurellement en difficulté.

Sur le plan du tourisme, la saison estivale 2022 a été considérée comme bonne ; le nombre de nuitées de 2019 a enfin été retrouvé, avec le retour des clientèles étrangères.

Mi 2022, l'activité de l'industrie, des services et du bâtiment était stable en Auvergne Rhône-Alpes. Les effectifs salariés avaient progressé dans la région de +4,3% au premier trimestre 2022, et la masse salariale de +11,9%. Les entreprises entrent ainsi dans les turbulences de fin 2022 avec un taux de marge élevé et une trésorerie en légère baisse.

Le nombre de défaillances d'entreprises avait chuté en 2020 et était resté très bas en 2021. La hausse est depuis devenu significative (+49% par rapport à 2021) mais reste inférieure au niveau d'avant-crise. Les entreprises de la construction et du commerce/réparation d'automobiles sont les plus touchées, mais c'était déjà le cas avant la crise.

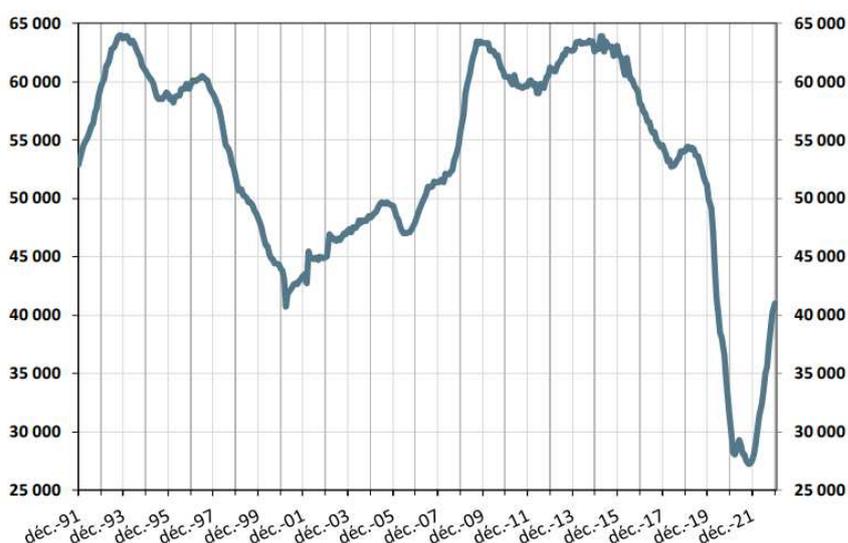
Il faut noter toutefois une forte augmentation des défaillances au quatrième trimestre 2022 touchant notamment la boulangerie-pâtisserie et la restauration.

Au 30 septembre 2022, l'Ain enregistrait 209 défaillances, soit une hausse de 50% sur un an concernant surtout les très petites entreprises, sans revenir toutefois aux niveaux de 2018 ou 2019. Toutefois, il faut noter que les pouvoirs publics font preuve de compréhension et l'Urssaf ne délivre plus d'assignations pour le moment.

1 – Nombre de défaillances

Cumul sur les douze derniers mois

déc. 1991 à novembre 2022 (+ décembre 2022 provisoire)



Source Banque de France décembre 2022

Du côté de l'emploi

Le taux de chômage (7,4%) est historiquement bas en cette fin d'année en France, avec toutefois des disparités régionales importantes. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) aura baissé de 10,6% en un an en Auvergne Rhône-Alpes.

Le nombre d'emplois salariés marchands a ainsi augmenté de plus de 600.000 par rapport à l'avant-crise Covid.

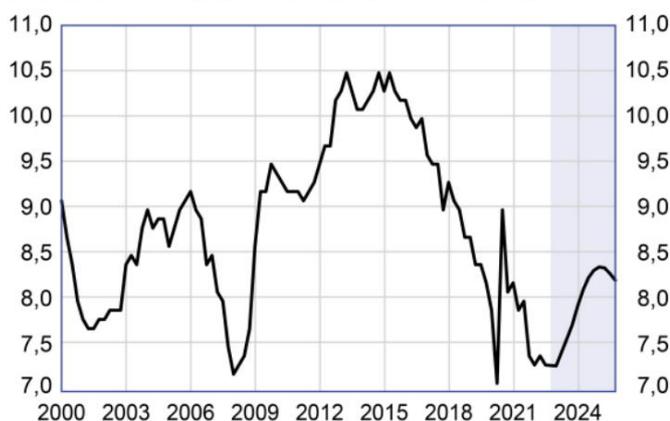
Le nombre d'apprentis a aussi augmenté de 130.000 entre décembre 2021 et septembre 2022.

Le ralentissement de l'activité économique devrait réduire significativement le nombre de créations d'emplois, mais la croissance de la population active s'affaiblira également. Le taux de chômage pourrait ainsi augmenter légèrement en 2023, vers 7,6 à 7,8%.

Dans l'Ain, l'emploi salarié a très légèrement diminué, essentiellement à cause d'une chute du nombre d'intérimaires. Le taux de chômage s'établit à 5,5% à la fin du deuxième trimestre 2022, en baisse de 0,5 point sur un an.

Graphique 10 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



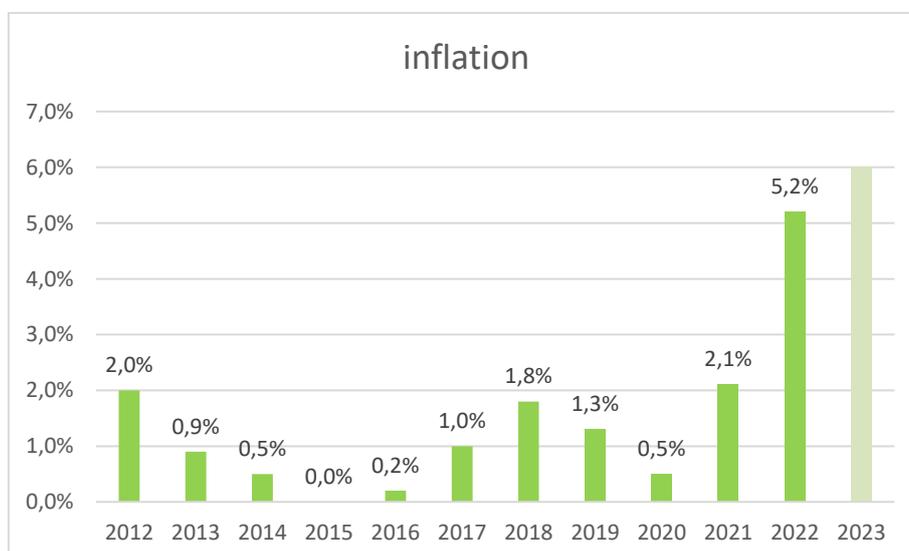
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Contexte financier et social

Le fait marquant de cette année demeure l'inflation, à un niveau jamais connu depuis près de quarante ans et qui fragilise les budgets et les volontés d'investissement.

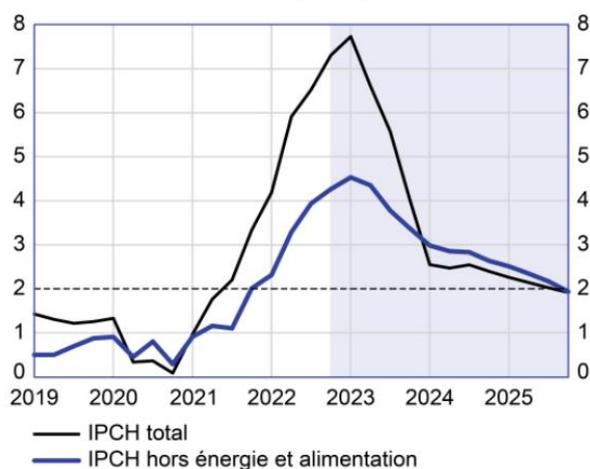
L'inflation avait connu une hausse significative à compter de début 2021, pour atteindre 2,1% sur l'exercice 2021, puis 5,2% en moyenne en 2022 (7,1 % en ce qui concerne le mois de novembre). Les spécialistes sont divisés sur l'évolution de l'inflation en 2023. Elle pourrait rester forte, autour de +6%, plus forte au premier semestre qu'au second.

Une part importante de cette inflation est liée au coût de l'énergie. Elle s'est toutefois largement élargie aux produits manufacturés (+5%), à l'alimentation (+10%), aux services (+4%). Sous l'effet des mesures gouvernementales mises en place pour limiter la perte de pouvoir d'achat des ménages, l'inflation en France est restée nettement inférieure à celle de la zone euro, qui tourne autour de 10%.



Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Source Banque de France

Le cours du Brent a connu un sommet vers mars 2022 à 129 \$ avant de redescendre vers 75-80 \$ fin 2022. Pour rappel, ce cours était retombé vers 40 \$ après la crise Covid.

Le prix du gaz naturel qui évoluait entre 10 et 30 € le MWh entre 2009 et 2021 a explosé en 2022 au delà de 200 €, avant une chute inattendue en fin d'année, autour de 80 €

Le cours de l'électricité évolue tout au long de la journée. Il avoisine 120€ par MWh fin 2022. Il ne dépassait pas 50 € avant la crise énergétique.

Par ailleurs, l'euro a régulièrement baissé par rapport au dollar, renchérissant le coût de nombreuses importations, avant un renversement de tendance en octobre dernier.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités ont connu en 2022 une hausse de + 4,9% qui n'avait plus été atteinte depuis 2008. Les charges à caractère générale augmenteraient même de + 11,6%, les collectivités étant plus fortement touchées que les ménages par les achats d'énergie et de carburants.

Le gouvernement a mis en place un dispositif d'amortissement de la hausse des prix de l'électricité pour les collectivités :

- bouclier tarifaire pour celles qui sont en tarif réglementé (augmentation limitée à +15%)
- prise en charge du dépassement pour celles qui auraient pu conserver le tarif réglementé mais ont choisi d'autres contrats
- prise en charge de 50% du dépassement au-delà du tarif de 180 €/MWh pour les autres, l'aide sera intégrée directement dans la facture d'électricité, l'Etat compensant les fournisseurs.

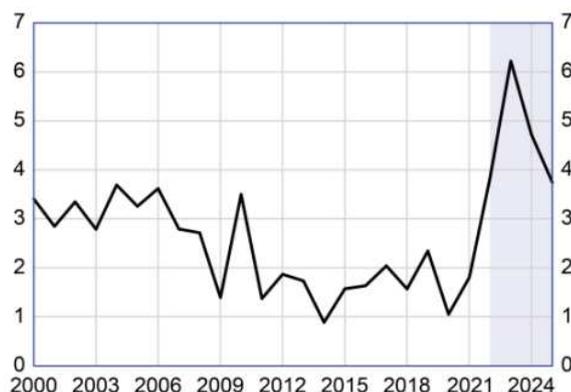
Les hausses des prix se transmettent partiellement aux salaires. Le SMIC a été revalorisé quatre fois, avec un effet de + 5,6% sur un an en novembre 2022.

Du côté des salaires moyens du secteur marchand, la hausse est très significative, en décalage temporel de l'inflation. On attend une hausse moyenne de +6,4% entre mi-2022 et mi-2023, puis une évolution de l'ordre de +4% par an jusqu'en 2025. Cette dynamique est entretenue par un niveau de chômage bas et des difficultés de recrutement accrues.

Les salaires publics ont connu une unique hausse de +3,5% du point d'indice mi-2022, mais la hausse du SMIC entraîne mécaniquement un tassement des grilles salariales.

Graphique 7 : Salaire moyen par tête, corrigé des effets du chômage partiel

(croissance annuelle en %, salaire nominal dans le secteur marchand)

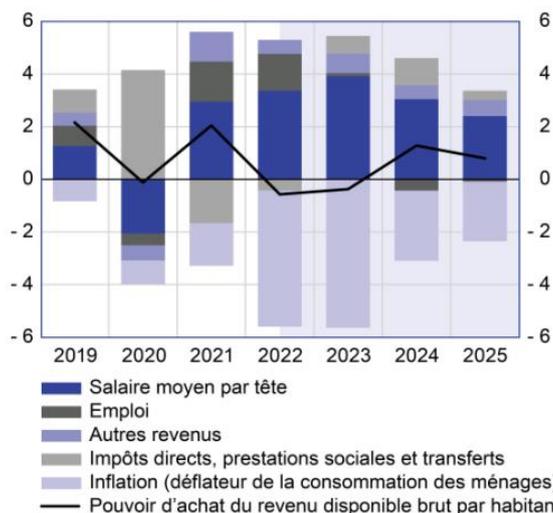


Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Ce décalage entre inflation et augmentation des salaires induit une dégradation du pouvoir d'achat des ménages, que l'on prévoyait pourtant en nette augmentation en 2022 : -0,6% en 2022 et une stagnation en 2023. Il pourrait ensuite se redresser en 2024-2025.

Graphique 6 : Contributions aux gains de pouvoir d'achat des ménages et gains de pouvoir d'achat par habitant

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Le taux d'épargne des particuliers est appelé à baisser, mais reste supérieur à celui d'avant-crise. Le surplus d'épargne de la crise Covid a été en partie dépensé dans les dépenses immobilières, en 2021 et 2022. La baisse du pouvoir d'achat et la hausse des prix de construction devraient mécaniquement résorber cette « sur-épargne ».

Du côté du marché des taux, on notait lors du DOB de l'année dernière une sensible remontée des taux d'intérêt.

Les taux souverains ont ainsi augmenté tout au long de l'année 2022 et devraient continuer de le faire en 2023. Pour faire face au retour de l'inflation, la Banque Centrale Européenne procède en effet à des hausses régulières de ses taux directeurs. L'effet de ses décisions sur l'année 2023 restent incertain. L'emprunt phare français³ a vu son taux passer de 0,10% le 31 décembre 2021 à 2,92% le 14 novembre 2022.

Cette hausse de taux aura peu d'effet sur les collectivités ayant concomitamment une dette ancienne qui s'efface. Le taux d'intérêt apparent de la dette des administrations publiques est cependant reparti à la hausse après une trentaine d'années de baisse. Cet effet sera plus fort pour la CCPA si elle devait emprunter, dont son endettement est essentiellement récent.

Les prêts à taux fixes vont se raréfier, les banques proposant davantage de prêts à taux variables, basés le plus souvent sur l'euribor 3 ou 12 mois, le livret A ou le LEP. Le taux d'intérêt du livret A a été porté à 2% le 1^{er} août dernier, puis à 3% le 1^{er} février prochain.



Evolution de l'OTA 10 ans de la France sur ces 5 dernières années - Source : Boursorama

L'état des finances publiques françaises

L'exercice 2022 était le dernier exercice du cycle 2018-2022 qui faisait l'objet de la précédente Loi de Programmation des Finances publiques (LPPF).

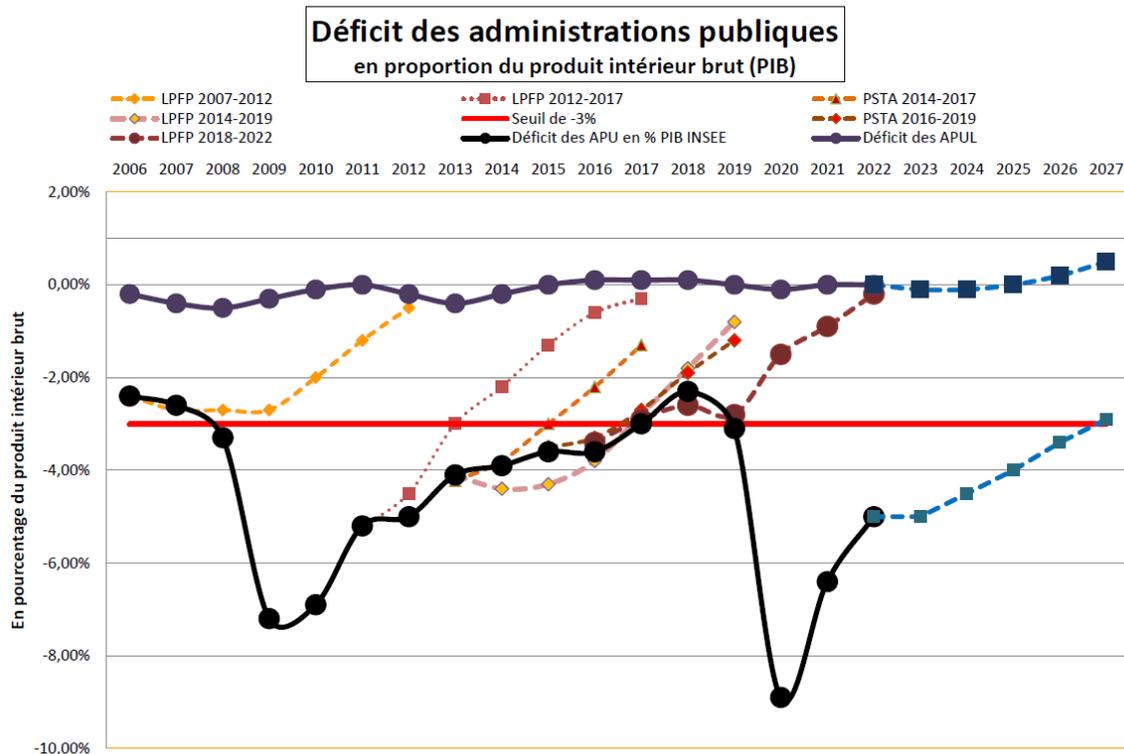
Les lois de finances de 2023 ont été adoptées par utilisation de l'article 49.3 de la Constitution, sans vote mais en intégrant au projet de l'exécutif une centaine d'amendements, dont la moitié avaient été adoptés lors des discussions parlementaires avortées.

Comme on le verra plus loin, la suppression de la CVAE est une décision importante de ce budget.

Le projet de loi de programmation des finances publiques couvre la période 2023 à 2027. Il fixe le retour à un déficit public de 3% du PIB à l'horizon 2027.

Depuis la fin des années 2000, les lois de programmation budgétaires successives fixaient des objectifs de retours à l'équilibre (ou presque) jamais atteints.

³ OAT à 10 ans qui sert de référence aux investisseurs



Les marges de manœuvre de l'Etat se réduisent en raison du déficit important des administrations, de la poursuite d'un endettement important et de la hausse des taux d'intérêt.

La nouvelle loi de programmation budgétaire fixe un certain nombre d'objectifs, dont un plafonnement du concours financier total de l'Etat aux collectivités

La loi de finances 2023 prévoyait initialement un plafonnement de l'évolution globale des dépenses réelles de fonctionnement (+3,8% par exemple en 2023) des collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 40 M€. Notre communauté de communes, qui n'était pas concernée par les précédents « contrats de Cahors » aurait été ciblée par cette mesure.

Or, la Première Ministre a annoncé, dans le cadre du Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités, la suppression de tout mécanisme de sanction, « *qui a pu paraître inutile voire vexatoire* ». Cet épisode reste toutefois significatif du souhait de l'Etat de davantage encadrer les décisions budgétaires des collectivités, souhait rappelé très récemment par le ministre de l'économie et des finances.

Les mesures d'urgence mises en œuvre face au COVID, les fluctuations du PIB, et maintenant les boucliers tarifaires face à l'envolée des prix de l'énergie, ont entraîné une très forte dégradation des finances publiques à partir de 2020.

Le déficit public s'est établi à 9,1% du PIB en 2020, 7% en 2021 et environ 5% en 2022.

Les dépenses publiques auront augmenté de 11 milliards d'euros en 2021, puis de 8 milliards supplémentaires en 2022. Dans le même temps, des baisses d'impôts significatives (taxe d'habitation, contribution à l'audiovisuel public, baisse du taux de l'impôt des sociétés) stabilisent les recettes malgré une forte hausse des assiettes fiscales et notamment des recettes de la fiscalité énergétique. Les dépenses de sécurité sociale se sont stabilisées en 2022, malgré une forte baisse de ses composantes santé et assurance-chômage par rapport aux deux années précédentes.

En 2023, le ralentissement de l'activité pourrait entraîner une remontée du déficit public à 5,4% du PIB. Les mesures de lutte contre la hausse des prix de l'énergie pourraient coûter 60 milliards.

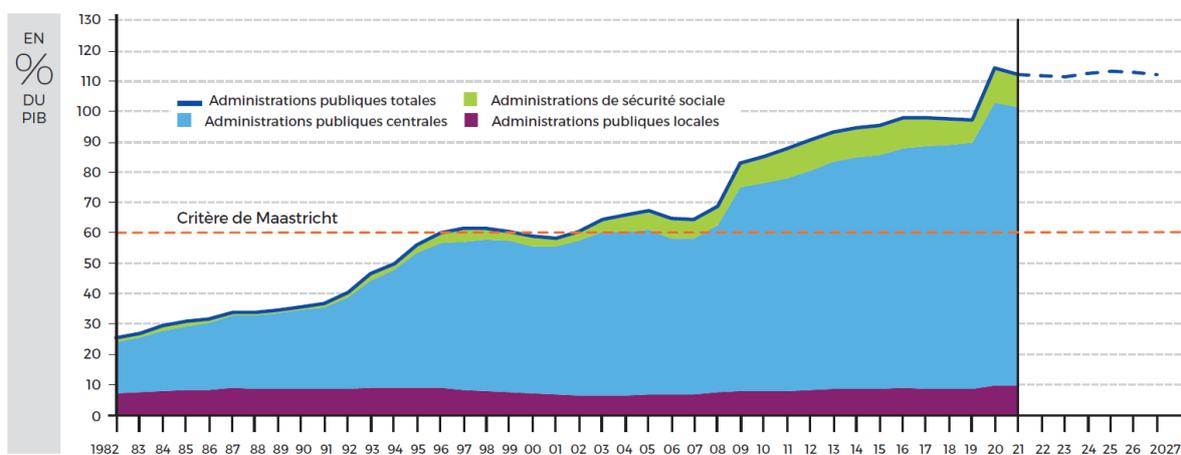
La dette publique se stabiliserait ainsi autour de 112% du PIB.

La charge d'intérêt augmente en lien avec la hausse des taux d'intérêt. La France doit en effet emprunter 305 milliards d'euros en 2023, le taux pondéré des émissions d'Etat étant passé de -0,05% en 2021 à 1,18% sur les trois premiers trimestres 2022.

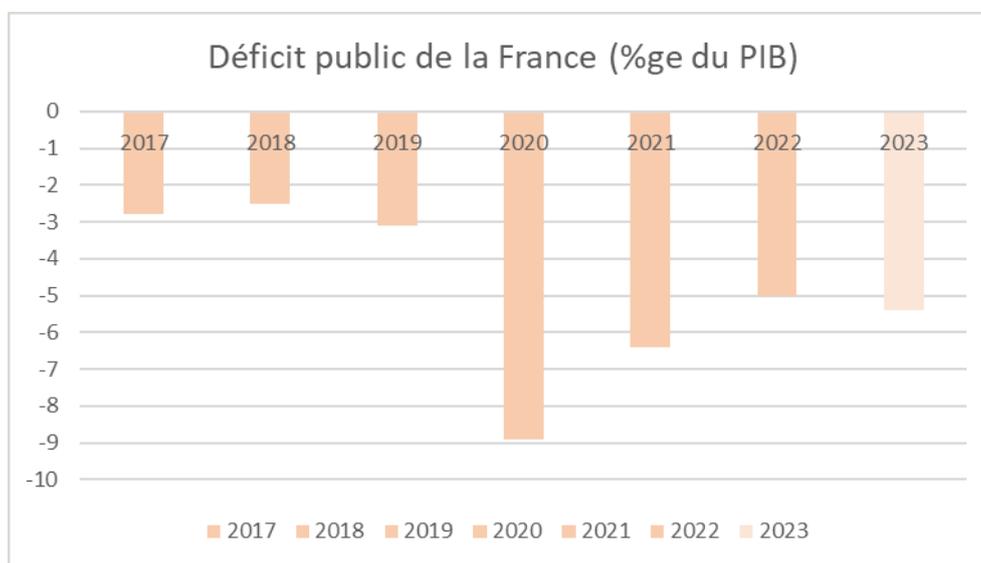
Avec son niveau de dette et son déficit structurel, la France fait partie des pays de la zone euro dont la situation financière est la plus dégradée, avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Belgique.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2021 puis programme de stabilité 2022-2027 (juillet 2022).



Le budget 2022 de l'Etat reste nettement plus « dépensier » qu'avant la crise : les dépenses représentent environ 56% du PIB, contre 53,8% en 2019.

De tout cela, il faut conclure qu'il existe encore nombre d'inconnus et de possibles aléas, notamment au niveau de l'énergie et la situation géopolitique, qui peuvent atteindre l'activité et renforcer l'inflation. Dans un contexte de hausse régulière des taux, les capacités des finances publiques vont être plus limitées ces prochaines années.

En 2021, les collectivités avaient connu une hausse de leurs dépenses de fonctionnement de + 2,7% et de leurs dépenses d'investissement de + 4,3%, avec une tendance au désendettement. Les départements avaient connu notamment une hausse spectaculaire de leur épargne brute (de 12,1 à 16,4%) permettant une hausse de +9,4% de leurs investissements et un désendettement massif.

L'année 2022 a vu un retournement de situation pour les collectivités avec une hausse importante des dépenses (énergie, salaires...) non compensée par celle des recettes.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées pour 2022 en hausse de 3,2%, tandis que les dépenses de fonctionnement évolueraient de + 4,9%.

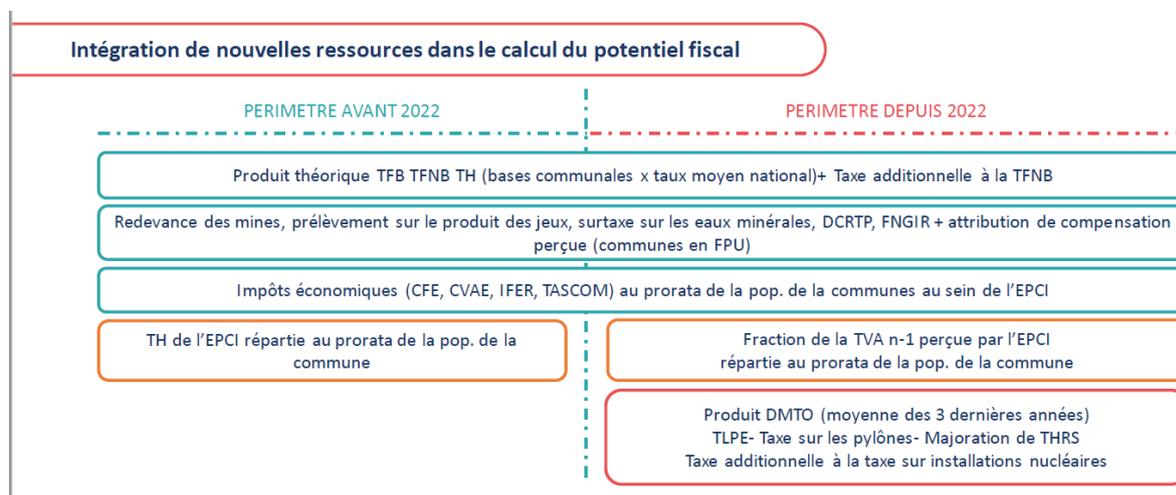
L'épargne nette des collectivités devrait donc baisser sur 2023 et 2024, avec à la clé une baisse significative des dépenses d'investissement et des fonds de roulement. De même, les capacités de désendettement devraient repartir nettement à la hausse.

Les investissements baisseront d'autant plus en volume de réalisations, car les index de prix des BTP sont en hausse de +7% à +10% sur un an ; et les taux d'emprunts en nette hausse.

LE CONTEXTE DU BUDGET 2023 DE LA CCPA

Les dotations

En préambule de ce chapitre sur les dotations, nous rappelons que la loi de finances 2022 introduisait une modification du calcul des indicateurs financiers, qui devait commencer à prendre effet en 2023. La réforme fiscale opérée en 2021⁴ nécessitait en effet une révision des modes de calcul des indicateurs financiers (potentiel financier et effort fiscal) qui opèrent pour la répartition de toutes les dotations et fonds de péréquation. Toutefois, la modification du calcul de l'effort fiscal est reportée au moins d'une année. Seul le potentiel fiscal est recalculé en 2023.



Le nouveau calcul du potentiel fiscal devrait être plus défavorable pour les communes jouissant d'une attractivité importante (prise en compte des droits de mutation) et les communes situées sur les axes du réseau électrique RTE (prise en compte de taxe sur les pylones).

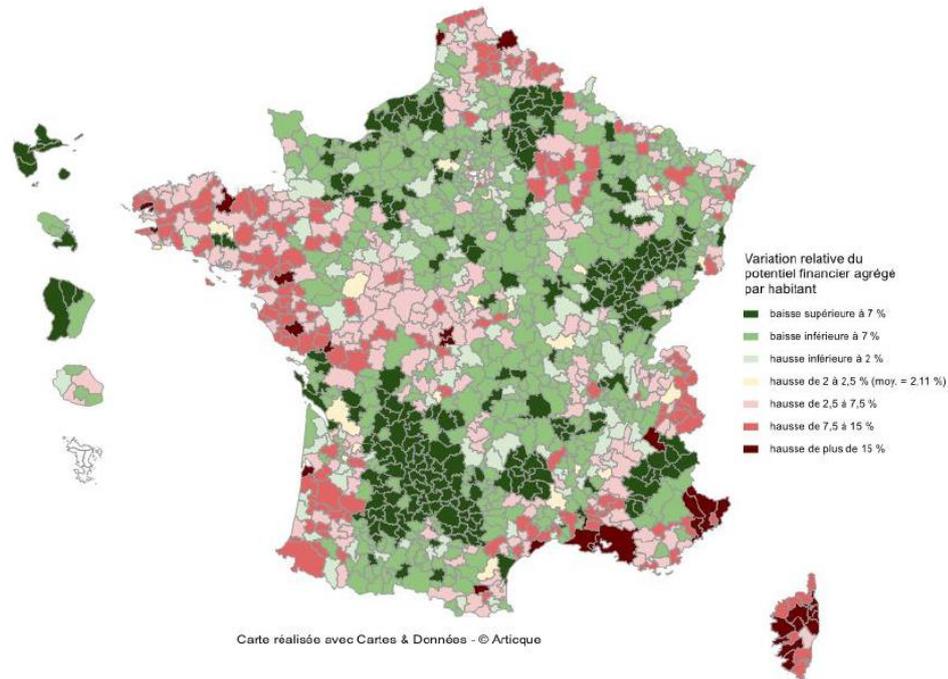
Un lissage est mis en place pour lisser ces effets jusqu'en 2028.

⁴ suppression de la taxe d'habitation, transfert de la TF des départements vers les communes, fraction de TVA accordée aux EPCI et aux départements

Nouveau calcul du potentiel financier agrégé

Effets à terme pour les ensembles intercommunaux

Variation des indicateurs des ensembles intercommunaux

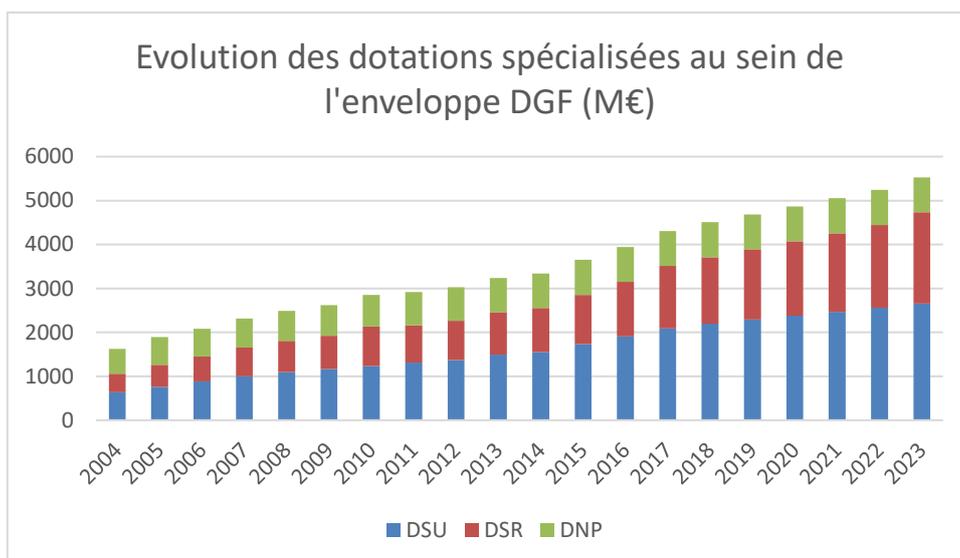


Dotation globale de fonctionnement

Pour réduire le nombre de communes voyant leur DGF baisser, le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de 320 millions d'euros. La DSU (dotation de solidarité urbaine) augmente de 90 M€ et la DSR (dotation de solidarité rurale) de 200 M€ ; mais pour la première fois ces hausses de dotations qui ne s'adressent qu'à certains territoires ne sont pas compensées par une baisse correspondante des autres éléments de la DGF.

La DGF de l'intercommunalité est augmentée de 30 M€ (hausse de 0,5%)

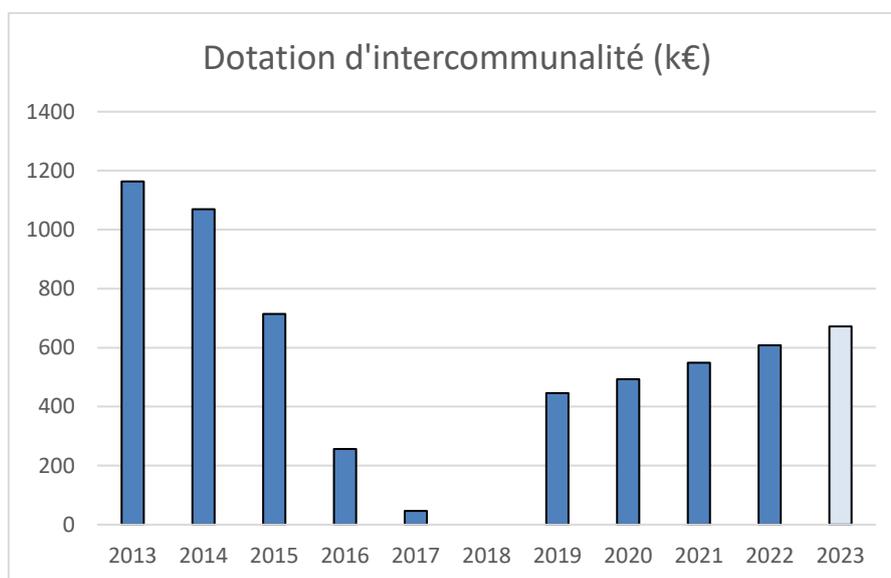
Sur la DGF totale du bloc local (16,6 milliards d'euros), 6,75 milliards vont aux communes en dotation forfaitaire, 2,66 milliards à la Dotation de Solidarité Urbaine, 2,08 milliards à la dotation de solidarité rurale, 0,8 milliard à DNP et le reste aux intercommunalités, réparti ainsi : 1,7 milliards d'euros pour la dotation d'intercommunalité et 4,62 milliards pour la dotation de compensation.



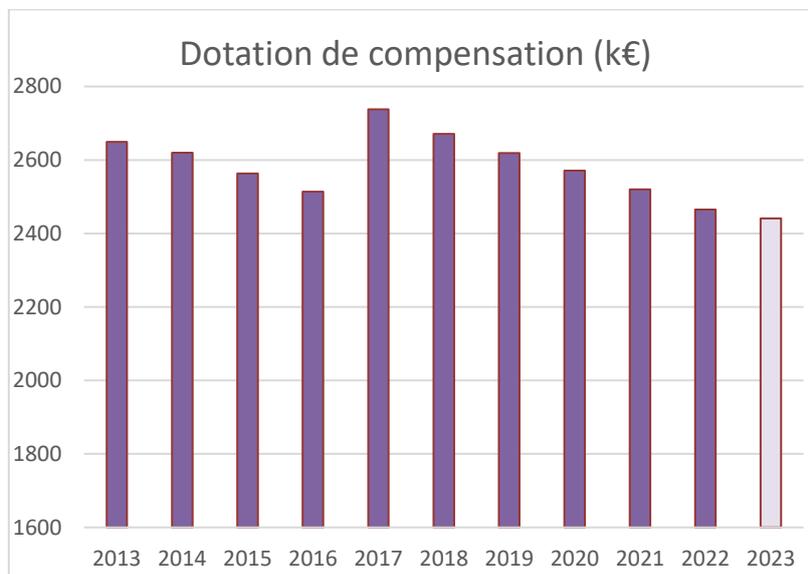
Comme en 2021 et 2022, les variables d'ajustement connaissent des baisses très réduites : - 5 M€ pour la DCRTP, dotation de compensation issue de la réforme de la taxe professionnelle. L'Etat anticipe une hausse de 200 M€ du FCTVA.

La dotation d'intercommunalité passe, au niveau national, de 1,62 à 1,7 milliards d'euros. Le critère « revenu par habitant » est désormais intégré au calcul. Un système de garantie a également été ajouté, la dotation d'intercommunalité par habitant ne peut pas baisser de plus de 5% d'une année sur l'autre (ni augmenter de plus de 10%)

Depuis 2019, le nouveau mode de calcul de la dotation d'intercommunalité, une des deux grandes parties de la Dotation Globale de Fonctionnement, s'est avéré favorable à la CCPA. En effet, la dotation d'intercommunalité (DI) étant la part de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, était tombée pour la CCPA à zéro euro en 2018. Or, l'article 250 de la Loi de Finances 2019 a introduit un plancher à 5 € par habitant. La Dotation d'intercommunalité a ainsi atteint 549 k€ en 2021, puis 608 k€ en 2022, tendanciellement en hausse.



L'autre part de la DGF, la Dotation de Compensation (4,6 milliards d'euros), diminue chaque année compte tenu des éléments expliqués précédemment : sa baisse annuelle devrait être de l'ordre de -1%, soit une perte de l'ordre de 25 k€.



Les dotations aux investissements : la DETR et la DSIL

Au plan national, et en termes de crédits de paiement, la DETR (1046 M€) reste stable. Dans le cadre du plan de relance, la DSIL avait atteint 907 millions d'euros. Elle retrouve en 2023 son socle habituel de 570 M€. La DPV (Dotation Politique de la Ville) baisse de 3 M€.

Les taux de DETR peuvent désormais varier en fonction du caractère écologique des projets.

Pour rappel, les EPCI de plus de 75.000 habitants autour d'une ville centre de plus de 20.000 habitants ne bénéficient plus de la DETR depuis 2000, de même que les EPCI ayant une densité supérieure à 150 habitants par km² (111 hab/km² pour la CCPA).

Un nouveau fonds, dite « fonds vert » est créé à hauteur de 1,5 à 2 milliards d'euros. Il est destiné à financer les communes et les EPCI pour leurs dépenses liées à la rénovation thermique, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique et la résorption des friches. Les demandes pourraient être déposées dès à présent.

Il faut noter que, dans la même logique que la quasi-disparition de la fiscalité à pouvoir de taux, les subventions d'équipement sont ciblées sur les priorités de l'Etat. C'est la logique de la dotation globale d'équipement qui marquait une sorte d'apogée de la décentralisation.

La péréquation horizontale : le FPIC

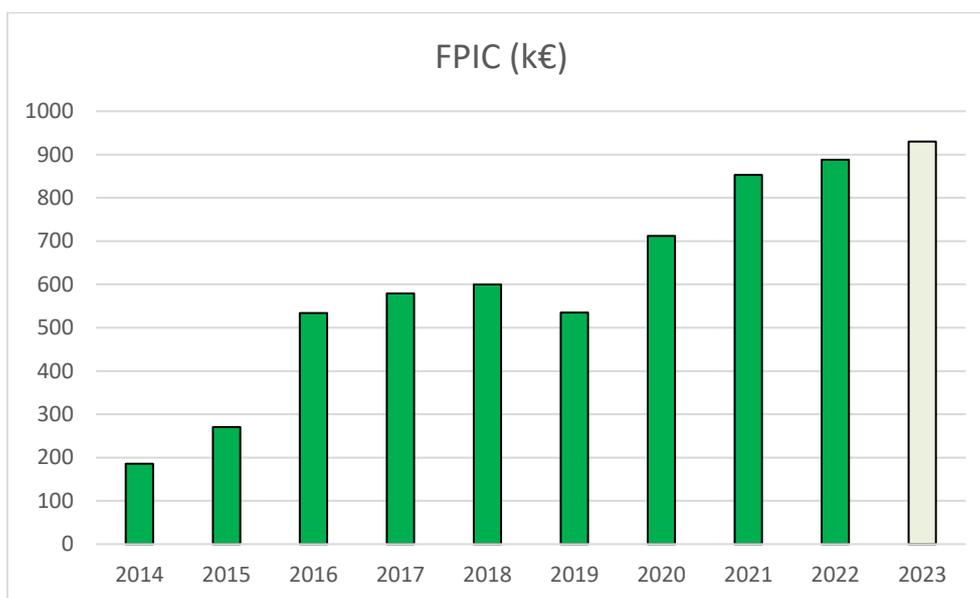
Premier mécanisme national de péréquation horizontale, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par la loi de finances 2012. Il est sensé opérer une solidarité entre les EPCI selon un critère de « richesse » apprécié grâce au **Potentiel Financier Agrégé (PFIA)** et la mesure de la pression fiscale opérée par les collectivités territoriales sur ce territoire est donnée par l'**Effort Fiscal Agrégé (EFA)**. Depuis 2016, le montant de l'enveloppe nationale du FPIC est figé à 1 milliard d'euros.

Un EPCI est contributeur au FPIC si le PFIA / hbt est supérieur à 0,9 fois la moyenne nationale. 442 EPCI sur 1259, dont la CCPA, sont contributeurs.

Situation en 2021	
PFIA/habitant moyenne française	648,12 €
0,9 x PFIA/habitant moyen	583,30 €
PFIA/habitant de la CCPA	776,65 €

L'évolution du PFIA/hbt étant plus dynamique pour la CCPA qu'en moyenne nationale, le montant du FPIC croît chaque année.

En 2023, le FPIC pourrait écriéter de plus de 900 k€ les recettes fiscales de la CCPA.



La fiscalité

Depuis plusieurs années, les collectivités ont perdu peu à peu leurs taxes à pouvoir de taux, actant la recentralisation fiscale à laquelle se livre l'Etat.

	2001	2011	2021	2023
Région	TH / TFB TFNB / TP	TH / TFB TFNB / TP		
Département	TH / TFB TFNB / TP	TH / TFB TFNB / TP		TFB
Intercommunalité	TH / TFB TFNB / TPU	TH / TFB TFNB / CFE	TH* / TFB TFNB / CFE	TH / TFB TFNB / CFE
Commune (FPU)	TH / TFB TFNB / TP	TH / TFB TFNB / TPU	TH* / TFB TFNB / TPU	TH* / TFB TFNB / TPU

Comme les Régions ou les Départements, les recettes fiscales de l'intercommunalité et des communes se transforment peu à peu en dotations ou en fractions de TVA.

La TVA, apportant environ 40 milliards d’euros, devient ainsi le principal impôt local. Avec un peu plus de 8 milliards, il s’agit aussi du premier impôt intercommunal. A partir de 2023, l’Etat reversera près d’un tiers de la TVA perçue.

Côté positif de l’inflation, les fractions de TVA qui sont venues compenser d’anciens impôts locaux connaissent une belle hausse.

Au niveau du bloc local, la fiscalité a ainsi totalement changé en quelques années. Désormais :

- seuls 38% de la fiscalité est à pouvoir de taux (TF, THRS, CFE, TASCOM, TEOM, GEMAPI)
- seuls 38% de la fiscalité vient du contribuable local (propriétaire), alors que 62% viennent du contribuable consommateur.

Ne restent pour le bloc local que la taxe foncière (sur le bâti et le non-bâti), la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, auxquelles s’ajoute la CFE pour l’intercommunalité.

La CCPA ne lève pas, jusqu’à présent la Taxe Foncière sur le Bâti, et son taux de CFE est liée par les règles de liaisons aux taux de TF de ses communes.

La fiscalité ménage

La loi de Finances 2020 avait définitivement acté la suppression de la Taxe d’Habitation sur les résidences principales pour l’ensemble des ménages français. Pour la première fois en 2023, les ménages qui étaient encore concernés par le paiement dégressif de la Taxe d’Habitation (de 6% à 36% des foyers selon les communes de la CCPA) en sont totalement exonérés.

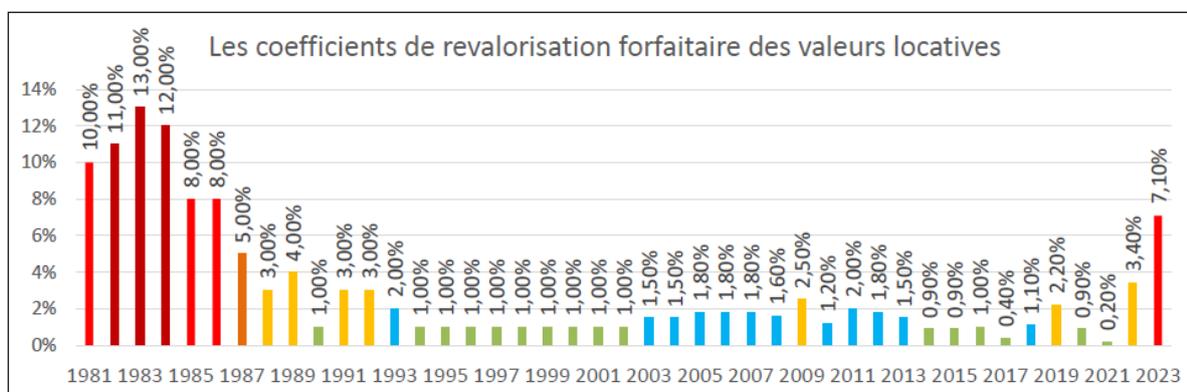
Cette suppression de la TH donne naissance à la « taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale » (THRS).

Le produit de cette THRS pour la CCPA a été de 386 k€ en 2022. Ces recettes devraient augmenter de part la réévaluation automatique des bases.

Il faut noter que les collectivités retrouveront en 2024 une liberté de taux sur cette THRS, avec toutefois une règle de liaison avec la taxe foncière des communes.

Le taux nul de la taxe foncière de la CCPA ne permet pas une politique d’imposition spécifique en direction des résidences secondaires.

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases locatives foncières pour 2022 atteint + 7,1%, un taux jamais atteint depuis 1986.



Pour rappel, le mode de compensation de l’ancienne taxe d’habitation est différent pour les communes et pour les intercommunalités.

Pour les communes, un « coefficient correcteur » propre à chaque commune est appliqué. Les collectivités qui ont un coefficient correcteur inférieur à 1 vont partager *ad vitam aeternam* avec d'autres territoires la croissance de leurs bases fiscales, voire de leurs taux.

COMMUNES	Coefficient Correcteur notifié sur l'état 1259	COMMUNES	Coefficient Correcteur notifié sur l'état 1259
ST VULBAS	0,26	BENONCES	1,02
BLYES	0,45	PEROUGES	1,02
JOYEUX	0,61	MEXIMIEUX	1,03
ST SORLIN EN BUGEY	0,67	AMBERIEU EN BUGEY	1,04
VILLEBOIS	0,70	LHUIS	1,04
BRIORD	0,72	TORCIEU	1,05
SAULT-BRENAZ	0,73	FARAMANS	1,06
VAUX EN BUGEY	0,83	ONCIEU	1,06
SERRIERES DE BRIORD	0,83	MARCHAMP	1,10
STE JULIE	0,85	CHALEY	1,10
CHATEAU GAILLARD	0,86	ST MAURICE DE REMENS	1,11
CHARNOZ SUR AIN	0,92	VILLIEU LOYES MOLLON	1,13
LAGNIEU	0,93	LOMPNAS	1,13
AMBRONAY	0,93	CONAND	1,14
CHAZEY SUR AIN	0,93	ST ELOI	1,14
AMBUTRIX	0,93	LOYETTES	1,16
MONTAGNIEU	0,93	ARANDAS	1,16
ABERGEMENT DE VAREY	1,00	ST JEAN DE NIOST	1,17
BETTANT	1,00	NIVOLLET MONTGRIFFON	1,18
INNIMOND	1,00	ST DENIS EN BUGEY	1,18
LEYMENT	1,00	ST RAMBERT EN BUGEY	1,19
LE MONTELLIER	1,00	ARGIS	1,20
TENAY	1,00	BOURG ST CHRISTOPHE	1,23
		RIGNIEUX LE FRANC	1,26
		SEILLONNAZ	1,26
		ST MAURICE DE GOURDANS	1,26
		SOUCLIN	1,28
		CLEYZIEU	1,28
		DOUVRES	1,32
		ORDONNAZ	1,34

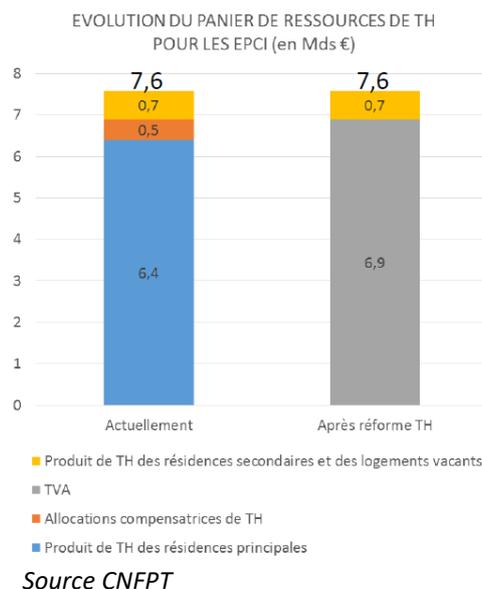
Pour les intercommunalités, la compensation se fait par l'affectation d'une part de TVA, sans pouvoir de taux. Cette part s'établit pour la CCPA à 0,0037382462% de la recette totale de TVA.

La fraction de recettes de TVA lui revenant correspond au rapport entre ses recettes fiscales perdues et les recettes de TVA constatées avant la réforme :

Produit de TH en 2020 : 6 979 657 €

Produit de TVA prévisionnelles 2022 : 192 108 000 000 €

Fraction de TVA attribuée en 2022 : 7 181 470 €

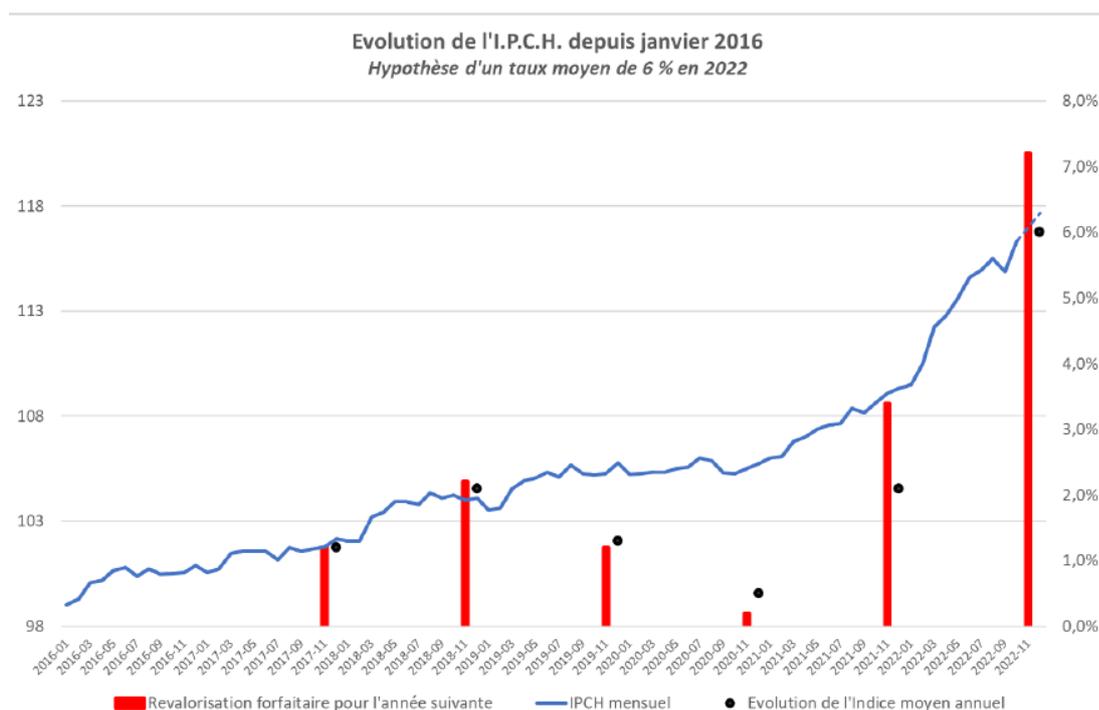


En 2022, la fraction de TVA a finalement augmenté de + 9,6% (contre 2,89% annoncés dans l'état 1259). La hausse pour 2023 pourrait être de + 4,5%. L'ambitieux programme de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est repoussé de deux ans, passant de 2026 à 2028.

La fiscalité mixte : ménages et professionnels

La Taxe Foncière

La taxe foncière devrait bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases exceptionnelle, de + 7,1%, basée automatiquement sur l'inflation constatée en novembre 2022.



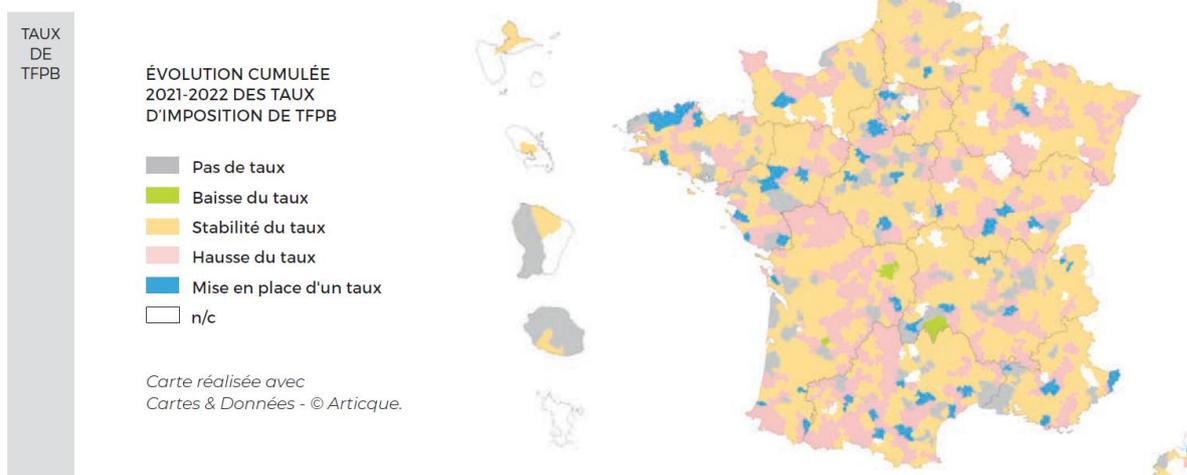
La recette de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est estimée pour la CCPA à environ 30 k€ pour 2023.

La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) n'est pas prélevée par la CCPA. En 2021 et 2022, 30% des EPCI ont augmenté leur taux et une cinquantaine d'autres EPCI ont institué un taux pour la première fois.

Comme le montre la carte ci-dessous, les EPCI ne prélevant pas la TFPB ne sont plus qu'environ 150 en France (en gris sur la carte). Une vingtaine (en bleu sur la carte) ont commencé à la prélever en 2021.

Stratégie fiscale des EPCI à fiscalité propre en 2021 et 2022

© La Banque Postale



Source : REI pour 2020 et 2021 et La Banque Postale à partir d'un échantillon de 1193 EPCI à FP pour 2022. À noter que la Métropole de Paris et ses EPT ne perçoivent pas de TFPB.

Il faut noter par ailleurs que la première révision des valeurs locatives des locaux professionnels, suite à la réforme, prévue en 2023, a été repoussée en 2025.

Il est à signaler que les entreprises vont voir baisser leur CVAE, qui rapportait environ 15 milliards aux collectivités, mais voir aussi augmenter fortement leur taxe foncière, du simple effet de la revalorisation des bases. La taxe foncière des entreprises représente en France environ 80 milliards d'euros. La hausse des bases vient pratiquement compenser la division par 2 de la CVAE, même si ce ne sont pas les mêmes entreprises concernées.

La taxe d'aménagement

La Loi de Finances 2022 (article 109) avait créé une obligation pour les communes de reverser à l'EPCI une partie de la taxe d'aménagement (TA).

Des délibérations concordantes devaient ainsi être prises avant le 31 décembre 2022 pour une application en 2022 ou avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application en 2024.

Au final, la proposition du Sénat de revenir à un système facultatif a été validée par la commission mixte paritaire et a été intégrée à la seconde loi de finances rectificative pour 2022, publiée le 2 décembre 2022.

La taxe GEMAPI

La taxe GEMAPI est une surtaxe qui s'applique sur les taxes foncières, la THRS et la CFE. Elle est obligatoirement affectée aux dépenses de la collectivité liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Pour la CCPA, la principale dépense concernée était, ces dernières années, la contribution au syndicat de rivière SR3A (rivière d'Ain et autres affluents de la rive droite du Rhône), sachant que les collectivités concernées n'ont pas trouvé d'accord pour la création d'un syndicat de rivière pour les bassins de la Sereine et du Cottet. Une infection de jussie, plante invasive, sur le territoire de la CCPA vers la source du Cottet, va toutefois nécessiter d'y financer des actions dès 2023.

La fiscalité professionnelle :

Les évolutions successives de la fiscalité professionnelle s'avèrent pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Le territoire avait perdu une recette fiscale très dynamique notamment en lien avec les investissements productifs, la Taxe Professionnelle. La division par deux des bases foncières industrielles en 2021, y compris sur le nucléaire, comme la suppression de la CVAE, laissent craindre pour le futur une dégradation supplémentaire des recettes fiscales. Par ailleurs, avec la suppression de la CVAE, ce sont les communes qui redeviennent les bénéficiaires majoritaires des nouvelles implantations économiques, avec la TFB et la TA.

CVAE

La contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) était jusqu'en 2000 une cotisation partagée entre la CCPA (26,5%), le Département (23,5%) et la Région (50%). En 2021, les Régions ont perdu leur part, au bénéfice des entreprises et compensée par une fraction de TVA. La recette de la CVAE était ainsi passée de 19,6 à 9,5 milliards d'euros.

La CVAE ne se partageait donc plus qu'entre le Département (47%) et l'EPCI (53%).

Or, l'Etat a acté la disparition de cet impôt sur deux années, 2023 et 2024.

Les entreprises concernées (plus de 500.000 € de chiffre d'affaires) vont donc voir leur taux de CVAE divisé par 2 en 2023, avant une annulation complète en 2024.

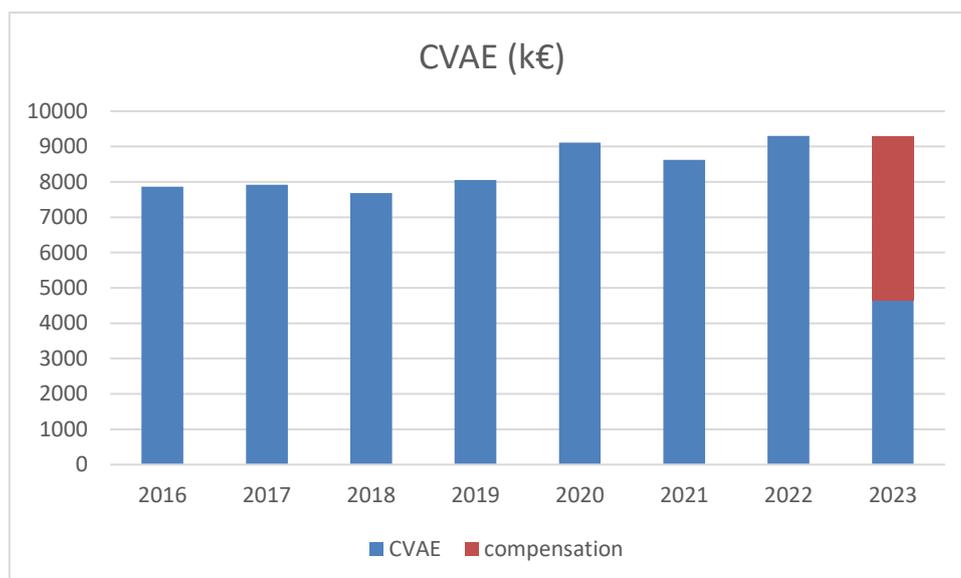
La période de référence pour la compensation par une partie de TVA sera la moyenne sur les quatre années 2020-2021-2022 et 2023 (en intégrant les compensations de l'Etat). Elle prendra la forme d'une part de TVA figée avec les données de 2023.

La communauté de communes recevra donc désormais deux fractions de TVA : celle qui remplace l'ancienne TH – dynamique d'une année sur l'autre ; et celle qui compense la CVAE, qui sera figée.

En effet, la dynamique future de cette compensation (en référence au produit national de TVA) n'ira pas augmenter la compensation mais sera dirigée vers un « *fonds national d'attractivité économique de territoires* » dont le fonctionnement sera précisé par décret.

Notre recette de CVAE avait augmenté de +7,8% entre 2021 et 2022.

Contrairement aux années précédentes, l'administration fiscale n'a pas voulu nous communiquer d'estimation de la recette CVAE compensée en 2023. Par défaut, le débat d'orientations budgétaires se base sur un maintien à l'identique de la recette.



IFER⁵

En 2019, un écrêtement de 2% des recettes de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) a été créé pour alimenter un fonds de soutien aux territoires victimes de la fermeture d'une grosse installation de production d'électricité, notamment pour Fessenheim.

Pour le reste, les recettes d'IFER s'avèrent être d'une grande stabilité car liées à la puissance installée et non à la production réelle d'énergie. Elles ont atteint 6.340 k€ en 2022, en hausse de 1,6%

Pour rappel l'IFER des centrales nucléaires se partage entre le Département (50%) et l'EPCI (50%). L'IFER des centrales photovoltaïques peut revenir pour 20% aux communes si elles délibèrent, la part départementale passant de 50% à 30%.

CFE⁶ et TASCOM⁷

Pour rappel, la Loi de Finances 2021, dans le cadre de la baisse des impôts de production, avait décidé de réduire de moitié la valeur locative pour les entreprises industrielles, ce qui réduit donc, pour ces établissements, la CFE et la taxe foncière. L'industrie nucléaire est concernée. Cette perte de recettes, très significative pour notre communauté de communes, est compensée par l'Etat en considérant la perte de base multipliée par le taux de 2020.

Le dynamisme de cette compensation pèse lourdement sur le budget de l'Etat (+ 352 millions de dépense en 2022, + 183 M€ prévus en 2023). Le risque est élevé que cette compensation entre à terme dans les variables d'ajustement avec une érosion progressive.

Par ailleurs, le plafond applicable à la CFE va progressivement se réduire à 1,625% de la valeur ajoutée en 2023, puis à 1,25% en 2024.

La CCPA possède un taux de CFE très bas en comparaison des autres EPCI : 19,33%. C'est le taux le plus bas du département de l'Ain, département qui figure parmi les plus faibles CFE au niveau national.

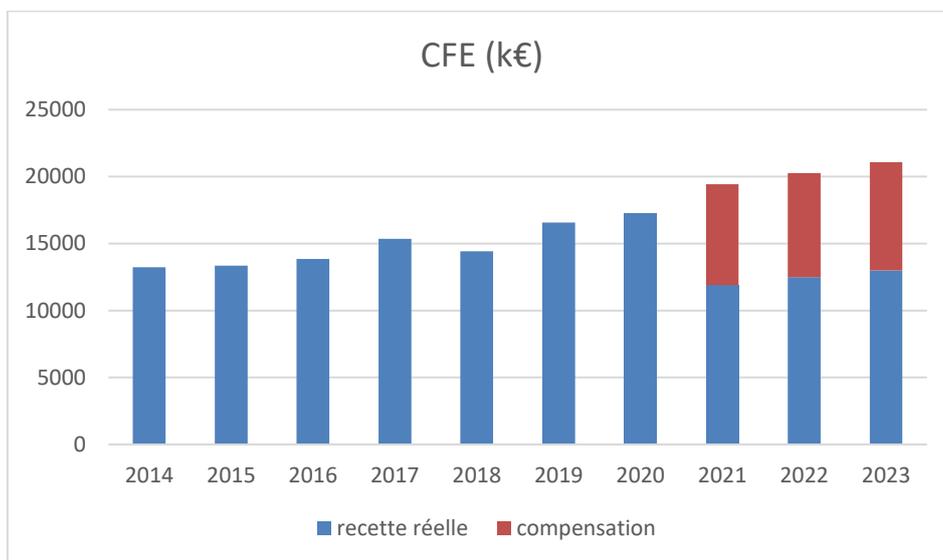
⁵ Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux

⁶ Cotisation Foncière des Entreprises

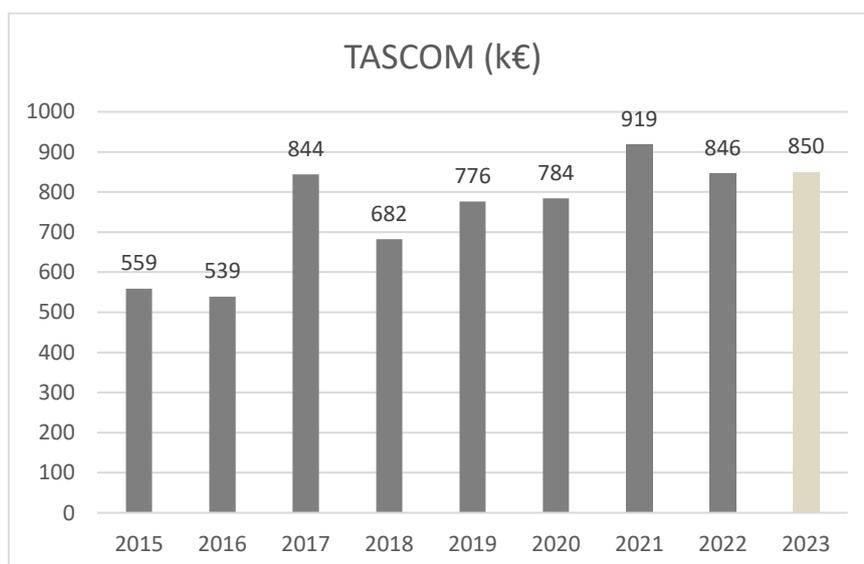
⁷ Taxe sur les surfaces commerciales

La CCPA n'est pas libre de modifier ce taux comme elle l'entend puisqu'il existe une règle de liaison des taux avec les taux de taxe foncière votés par les communes. Mais de nombreuses communes de la CCPA ont augmenté leur taux de TF en 2021-2022 ou envisagent de le faire en 2023, ce qui crée une véritable possibilité d'ajustement pour la CCPA, qui n'existait pas les années précédentes. Cette capacité sera perdue au bout de trois ans si elle n'est pas utilisée.

Les recettes de CFE ont bénéficié en 2022 de la reprise économique de 2021, avec une hausse de 5,2% de la recette réelle, et de 3,2% de la compensation versée par l'Etat.



Les recettes de Tascom ont baissé de 8% en 2022, sans lien avec la réalité des chiffres d'affaires. Cette recette, basée sur le déclaratif des entreprises, avec des décalages d'une année sur l'autre, reste très fluctuante. Nous proposons de retenir, par prudence, un maintien à l'identique.



En synthèse, les ressources fiscales de la CCPA pourraient être en hausse entre 2022 et 2023 de +3,2%, une hausse nettement inférieure à l'inflation. Le tableau ci-après détaille les ressources prévisionnelles, en k€.

RESSOURCES DE LA CCPA (k€)							
		2020	2021	2022	prévision 2023	évol 2022- 2023	commentaires
THRS			374	395	423	7,1%	revalorisation des bases
Taxe d'Habitation		6 907					supprimée
Fraction de TVA			6 968	7 648	8 000	4,6%	dynamique de la TVA
Taxes foncières	TFB	0	0	0	0	0,0%	taux à zéro à la CCPA
	TFnB	27	28	28	30	7,1%	revalorisation des bases
	TAFnB	89	81	82	84	2,4%	
Cotisation Foncière des Entreprises		17 272	11 909	12 530	13 000	3,8%	dynamique et revalorisation d'une partie des bases
CFE sur les bases industrielles			7 536	7 776	8 085	4,0%	
CVAE		9 113	8 620	9 296	4 650	-50,0%	pas d'estimation reçue - prudence
compensation de CVAE					4 650		
TASCOM		784	919	846	850	0,5%	
IFER		6 175	6 243	6 339	6 400	1,0%	
sous-total recettes fiscales		40 367	42 678	44 940	46 172	2,7%	
DGF		3 064	3 070	3 074	3 112	1,2%	
autres dotations et compensations		515	350	300	300	0,0%	
FNGIR		-8 927	-8 927	-8 927	-8 927	0,0%	montant figé
FPIC		-712	-735	-888	-930	4,7%	par prudence - volatilité
sous-total dotations- péréquations		-6 060	-6 242	-6 441	-6 445	0,1%	
TOTAL RESSOURCES (hors TiEOM)		34 307	36 436	38 499	39 727	3,2%	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

La comparaison entre les prévisions qui avaient été établies pour 2022 et la réalité du compte administratif conduit au tableau suivant :

k€	perspective 2022 établie dans le cadre du DOB 2022	Compte administratif 2022
Recettes réelles de fonctionnement (hors DSC)	58 604	62 888
Dépenses réelles de fonctionnement (dette comprise)	43 739	44 564
Remboursement de la dette	1 045	1 038
épargne de gestion	13 820	17 256
DSC	6 300	6 300
Fonds de concours anciens	1 000	984
Fonds de concours nouveaux	800	662
Fonds de concours spécialisés	600	162
%ge de l'épargne de gestion communautaire reversée aux communes	63%	47%
Capacité de financement des investissements communautaires	5 120	9 148
Besoin de financement en investissement (avances intégrées)	8 000	4 590
Recours à l'emprunt	600	0
Résultat fin d'exercice	- 2 280	+ 4 558

Par rapport aux prévisions, plusieurs phénomènes sont à remarquer :

- des recettes de fonctionnement très nettement supérieures aux prévisions, de 4,3 M€,
- une consommation des fonds de concours restant difficile à prévoir car dépendant des réalisations et demandes de fonds des communes « au fil de l'eau », elle est inférieure aux prévisions,
- Un besoin de financement en investissement inférieur aux prévisions, pour la deuxième année consécutive, d'environ 1,7 M€ par rapport aux prévisions
- Le recours à l'emprunt envisagé de 0,6 M€ sur le budget principal n'a pas été réalisé.

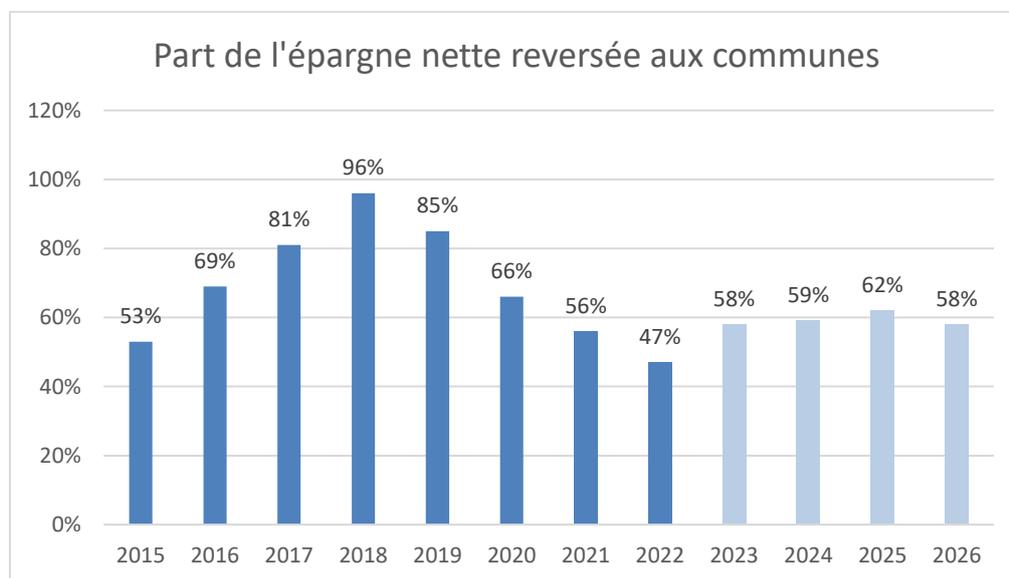
Au final, alors qu'il était prévu d'amputer l'excédent de fin d'exercice d'un peu plus de 2 millions d'euros, celui-ci augmente, passant de 16,8 M€ fin 2021 à 21,3 M€ fin 2022, soit une hausse de 14,5 M€. Il est à noter que le recours à l'emprunt de 15 millions d'euros en 2018, 2019, 2020 et 2021, sur une période de taux très bas, aura permis à la CCPA de passer un cap délicat, l'exercice 2022 démontrant qu'un nouvel équilibre a été trouvé grâce à la hausse des recettes fiscales.

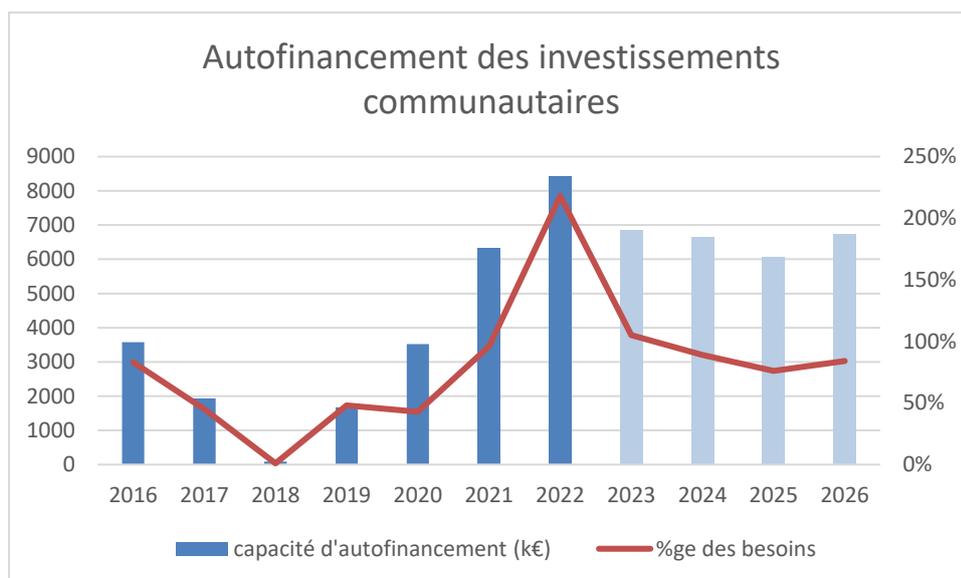
Pour rappel, depuis le débat d'orientations budgétaires de 2018, la collectivité se penche sur une analyse pluriannuelle de sa situation financière.

La mise à jour de cette prospective pluriannuelle avec les données réelles issues du compte administratif 2022 conduit à la situation présentée **en annexe I**.

On constate les éléments suivants :

- une épargne de gestion qui augmente d'environ 2 millions d'euros en 2022, compte tenu de recettes en hausse par rapport aux prévisions. La forte reprise économique post-COVID en est notamment la cause,
- le niveau de reversement de cette épargne aux communes est en baisse, passant légèrement en dessous de 50%, correspondant aussi à une faible sollicitation des fonds de concours par les communes en 2022
- une tendance à la stabilisation des grandes données budgétaires ces prochaines années, sauf de nouveaux imprévus liés à l'instabilité du contexte économique et international :
 - l'épargne nette se stabilise autour de 16 M€
 - le reversement aux communes s'équilibre autour de 58-62% de l'épargne nette
 - la situation permet de tenir l'objectif d'une dépense d'investissement nette de 8 millions d'euros par an, sans nouvel emprunt
- la capacité de désendettement reste autour d'une année, ce qui correspond à une situation financière extrêmement saine





GRANDES QUESTIONS POUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Dès lors, les grandes questions d'orientations budgétaires posées pour l'exercice 2023 seraient les suivantes :

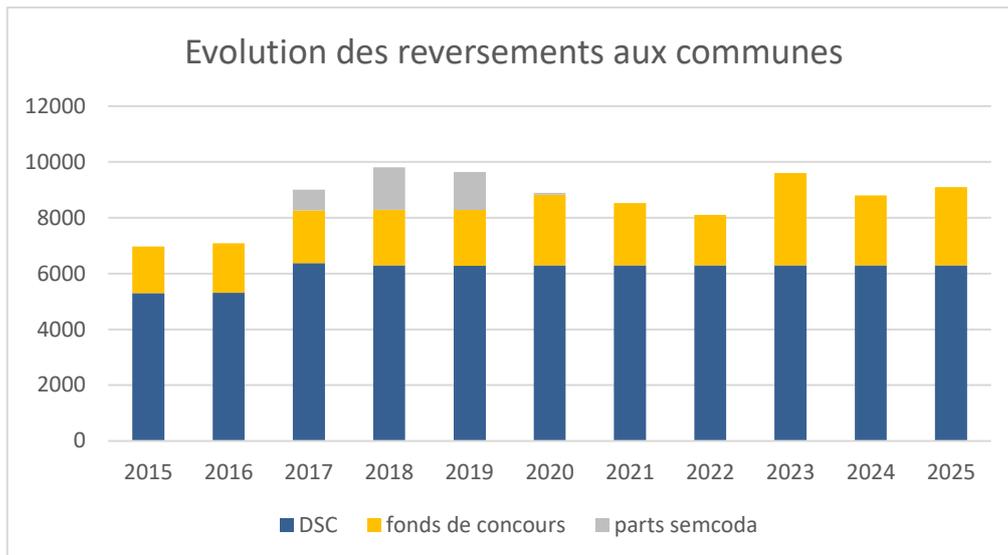
– en matière d'investissements communautaires

- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 8 millions d'euros en 2023 et pour les années suivantes

– en matière de fiscalité

- une augmentation significative du taux de CFE est possible cette année et l'année prochaine, et ne le sera plus forcément ensuite (règle de taux avec la taxe foncière des communes)
- a contrario, il sera possible chaque année de lever un peu de taxe foncière, notamment si l'on veut un jour augmenter le taux de THRS
- une augmentation de 0,05 du coefficient TASCOT, qui pourrait passer à 1,25 en 2024

Le passage en comptabilité M57 se fera au 1^{er} janvier 2024. Se pose aussi la question de la mise en place des pactes fiscaux et financiers entre la CCPA et les communes.



DETAILS PAR THEMATIQUES

Dépenses et recettes de fonctionnement

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé **en annexe 2**.

L'inflation pèse sur les dépenses de fonctionnement, notamment au niveau de l'énergie et des prestations incluant ce type de dépense.

Au niveau national, les prévisions de dépenses de fonctionnement des intercommunalités sont estimées en hausse de 4,7 % en 2023 (+ 5,5% pour les communes), dont + 11,7% pour les charges à caractère général (+14,7% pour les communes). Les frais de personnel progresseraient de + 5,1%.

Les dépenses de personnel sont touchées par l'évolution du point d'indice, référence salariale des agents, de + 3,5% au 1^{er} juillet 2022, ainsi que par l'augmentation du SMIC qui relève les grilles salariales des premiers échelons.

Il faut noter que ce rattrapage des bas échelons par le SMIC a supprimé la progressivité des bas salaires de la fonction publique en début de carrière.

Le budget de fonctionnement des déchets reste source d'inquiétude puisque l'évolution des dépenses de fonctionnement est tendanciellement forte en matière de traitement des déchets et de gestion des déchetteries. Des économies continuent à être opérées sur la collecte et les coûts de reprise des matériaux augmentent. La proposition faite pour 2023 consiste à ce que les recettes de TieOM et de redevance spéciale continuent à couvrir les dépenses de fonctionnement et la moitié des dépenses d'investissement.

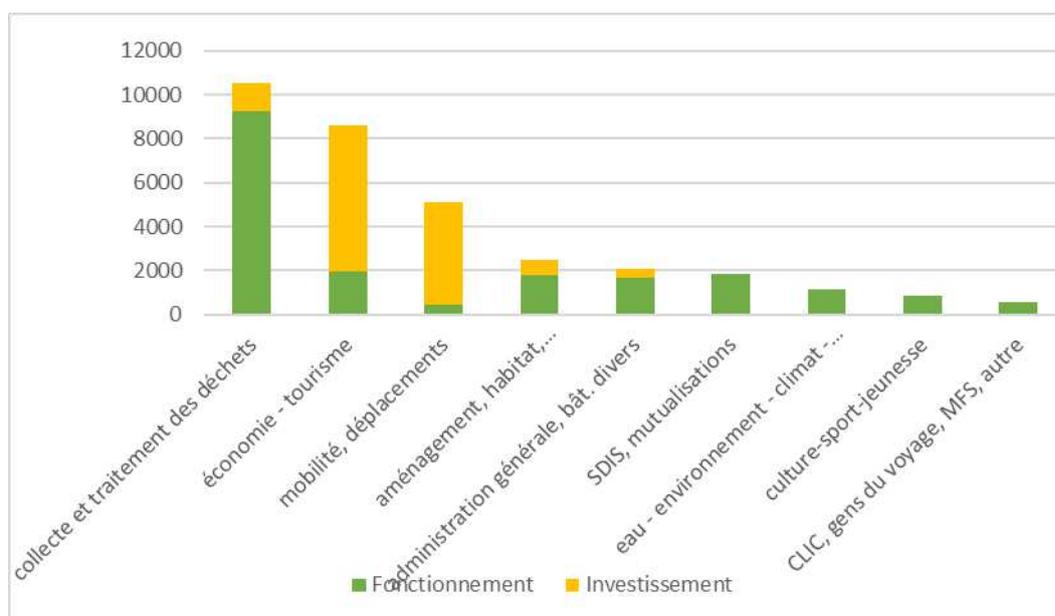
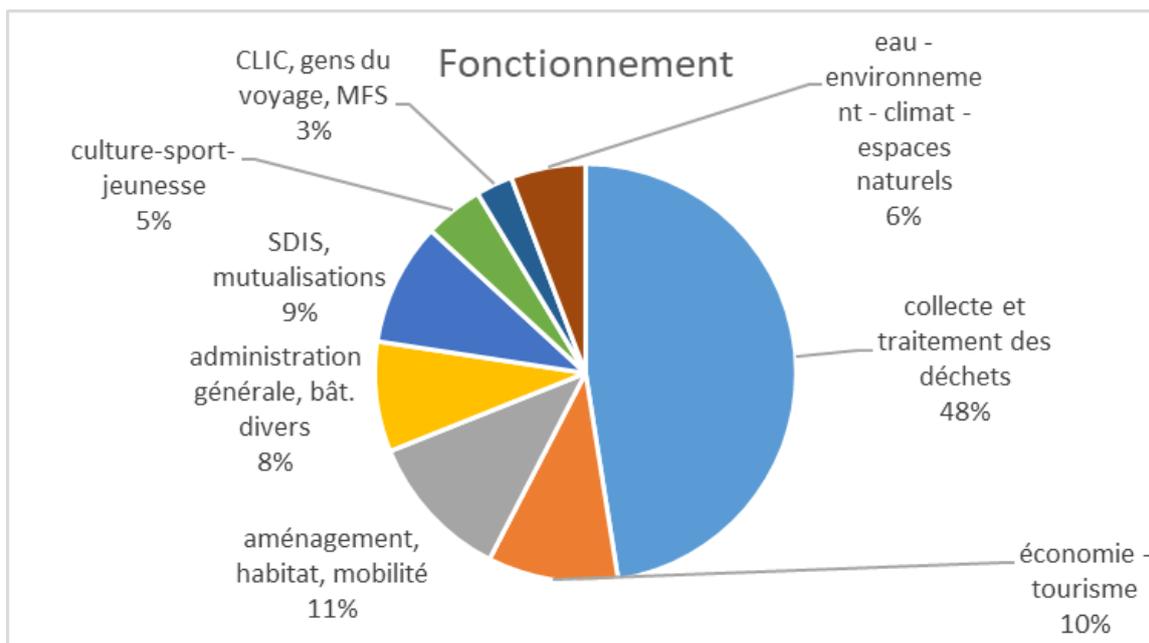
La TGAP ne cesse d'augmenter. Ses recettes au niveau national vont dépasser 1 milliard d'euros en 2023, dont seuls 20% environ sont reversés à l'ADEME.

Le soutien au recyclage de la filière des emballages devrait dépasser 1,3 million d'euros en 2023 (au titre de l'année 2022), et les reventes de matériaux atteindre 470 k€, en forte hausse compte tenu du cours des matériaux. Cette dynamique de recettes atténue le coût net du traitement.

k€	2020	2021	2022	2023
maintenance bacs, sacs jaunes	390	395	421	464
traitement des déchets	2 846	3 063	3 197	3 062
autre (dont CTOM)	217	167	256	333
prestations de collectes	453	569	517	580
personnel yc interim	1 791	1 776	1 859	1 900
déchetteries	2 376	2 672	2 479	2 749
véhicules	419	467	414	511
dette			19	16
Coût net de fonctionnement	8 492	9 109	9 162	9 615
TiEOM + redevance spéciale	7 656	8 260	9 652	10 200
autofinancement des investissements	-836	-849	490	585
déficit de fonctionnement en pourcentage de la recette de TiEOM	10,9%	10,3%	-5,1%	-5,7%
Investissements	683	954	980	1 243
déficit fonctionnement+investissement en %ge de la TiEOM	19,8%	21,8%	5,1%	6,5%

Les autres points spécifiques à signaler sont les suivants :

- La cotisation annuelle au SDIS, pour le compte de l'ensemble des communes membres, passe de 1.590 k€ à 1.681 k€, en hausse de 5,75%. Compte tenu du fait que les Attributions de Compensation sont figées, la hausse de 91 k€ entièrement prise en charge par la communauté de communes.
- Le SR3A souhaite augmenter significativement le montant de ses contributions en passant de 6,40 euros à 7,60 euros par habitant, ce qui augmentera d'autant la somme appelée au titre de la taxe Gemapi
- Les locataires des aires d'accueil de gens du voyage ne bénéficient pas du bouclier tarifaire sur l'électricité. Continuer à répercuter le coût réel de l'énergie à l'utilisateur expose la collectivité à une explosion d'impayés
- Le lancement du service de Transports à la Demande (TAD) sera effectif en 2023
- les actions en faveur de l'emploi et de la formation sont légèrement augmentées, et la CCPA accompagne le projet régional d'académie aéronautique
- un nouveau Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, le troisième pour la CCPA, sera lancé en septembre 2023 pour une durée de trois ans, il bénéficie de subventions de la DRAC, du Département et de la Région
- l'envolée des coûts de l'énergie pèse fortement sur les frais de fonctionnement du gymnase de la Plaine de l'Ain (+ 200 k€ sur les fluides), dont une partie est répercutée à la commune d'Ambérieu-en-Bugey



Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (coûts nets)

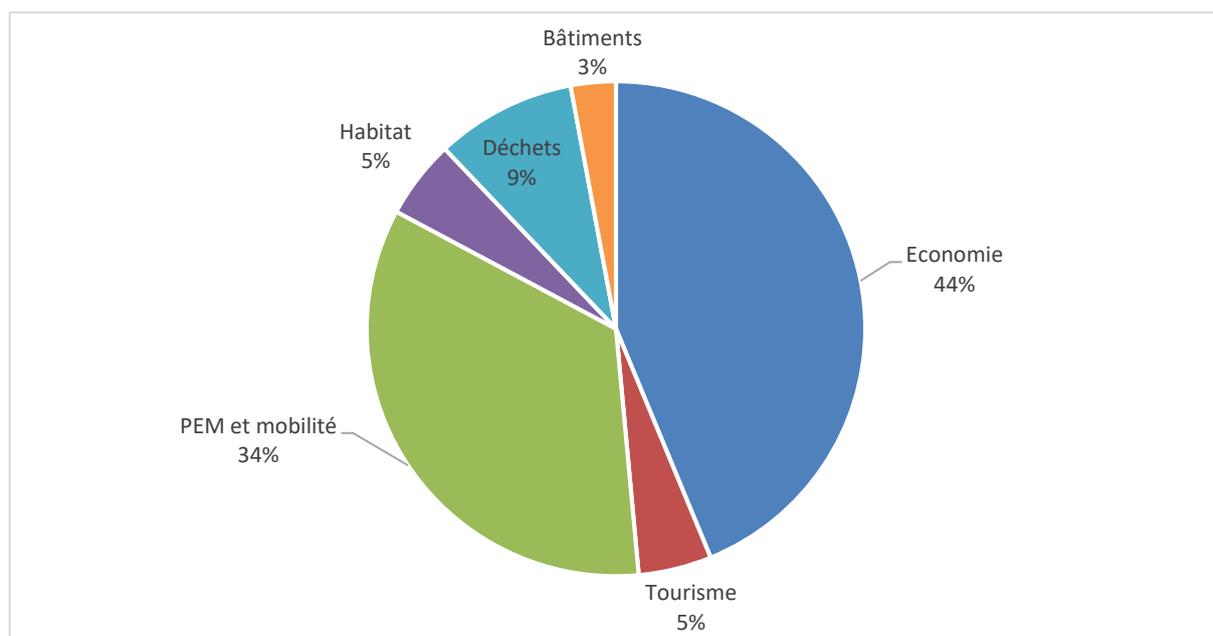
Dépenses et recettes de fonctionnement

En matière d'investissements, la prospective pluriannuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laisse entrevoir une perspective d'investissements autour de 8 millions d'euros par an, hors fonds de concours.

L'obligation d'emprunter n'apparaît pas indispensable en 2023.

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total – coûts nets	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	6 M€ (dont 3.5 M€ en budgets annexes)	Aides à l'immobilier	250 k€
		Etudes et travaux	1 424 k€
		Signalétique	60 k€
		Bâtiments relais	373 k€
		Commercialisations ZAE	- 1 362 k€
		Quartier des Savoirs	1 250 k€
		Centre de formation	1 360 k€
		Acmutep	700 k€
		Acquisitions foncières	1 800 k€
		Autre	150 k€
Tourisme - Pérouges	0,65 M€	Projet Verticale	206 k€
		Maison du Petit Prince	302 k€
		Actions sur Pérouges et son OT	87 k€
		Tourisme - autres	55 k€
Pôle d'échange	2,5 M€	Pôle d'échange multimodal	2 508 k€
Habitat	0,7 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	400 k€
		Subventions aux propriétaires	300 k€
Mobilité	2,2 M€	Etudes, acquisitions et travaux pistes cyclables	1 654 k€
		Mobilités douces	160 k€
		Parking covoiturage	385 k€
Déchets	1,25 M€	Véhicules	731 k€
		CTOM	251 k€
		Bacs et PAV enterrés	284 k€
Bâtiments	0,4 M€	Château de Chazey	276 k€
		Aires des gens du voyage	100 k€
Divers	0,05 M€		



Répartition des coûts nets d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants au 1^{er} janvier 2023 :

- Titulaires de la filière administrative : 5 agents de catégorie A (*dont : DGS et DGAS*) ; 2,6 agents de catégorie B ; 13,6 agents de catégorie C
- Titulaires de la filière technique : 3 agents de catégorie A (*dont : DGST*) ; 3 agents de catégorie B ; 41,8 agents de catégorie C
- Non titulaires sur emplois permanents : 8 agents de catégorie A ; 2 agents de catégorie B ; 1 agent de catégorie C

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2023 de **80** équivalents temps-plein.

Le projet de budget 2023 prévoit le recrutement d'un ou une chargé(e) de projet pour le transfert de la compétence eau-assainissement, la pérennisation en fin d'année du contrat de volontaire territorial en administration (VTA) et la création de trois postes de ripeurs pour réduire le recours aux agences d'interim.

Il n'est pas annoncé de révision du point d'indice en 2023.

Une participation de l'employeur de 20 € par mois est attribuée depuis le 1^{er} septembre 2019 aux agents qui disposent d'une garantie prévoyance labellisée. Cette mesure a été élargie en 2022 aux complémentaires santé labellisées avec le même montant.

Depuis janvier 2020, les agents peuvent également acquérir des titres restaurants, d'une valeur faciale de 6 euros par jour, dans la limite de 176 titres par an et pris en charge à 50% par l'employeur.

Un dispositif de signalement des faits de violences et de harcèlement a été mis en place depuis décembre 2020 et renouvelé fin 2022 avec un changement de prestataire.

Enfin, conformément à la loi de Transformation de la Fonction Publique, un arrêté du président du 14 décembre 2020 a spécifié à compter du 1^{er} janvier 2021 les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité, définissant notamment les conditions d'avancement et de promotion des agents.

Gestion de la dette

Suite au report de la construction du centre de formation au sein du Quartier des Affaires et des Savoirs, et de recettes fiscales meilleures que les prévisions, la communauté de communes n'a pas emprunté en 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, la CCPA dispose de **11** emprunts répartis entre le budget principal et le budget annexe bâtiment locatif immobilier.

Le budget principal compte 6 emprunts répartis de la façon suivante :

- 2 emprunts souscrits par les Communautés de communes dissoutes au 31 décembre 2016 pour la réalisation de déchèteries communautaires,
- 1 emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2018 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 second emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2019 pour le financement d'une partie des investissements.
- 1 troisième emprunt de 4 millions d'euros souscrit en 2020 pour le financement d'une partie des investissements
- 1 quatrième emprunt de 3 millions d'euros souscrit en 2021 pour le financement d'une partie des investissements

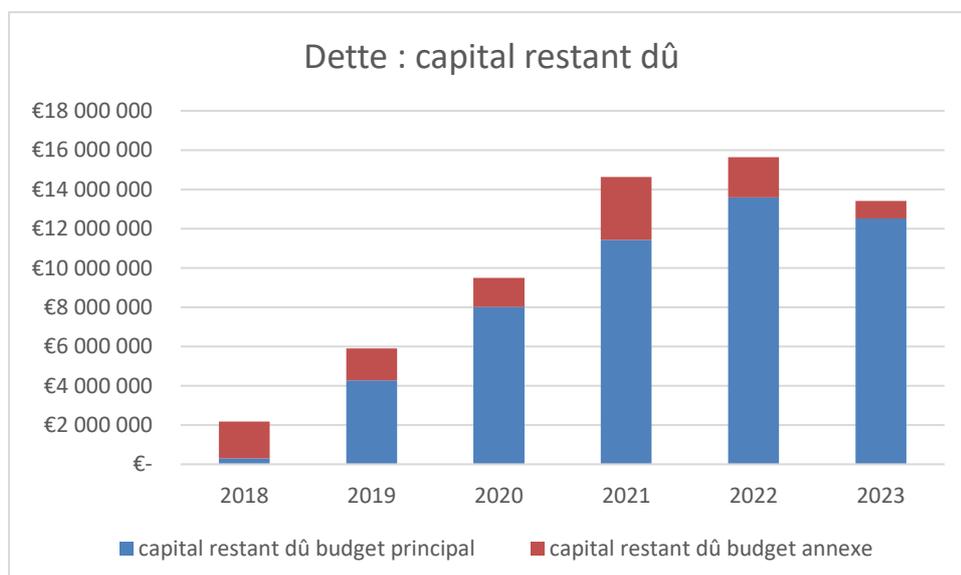
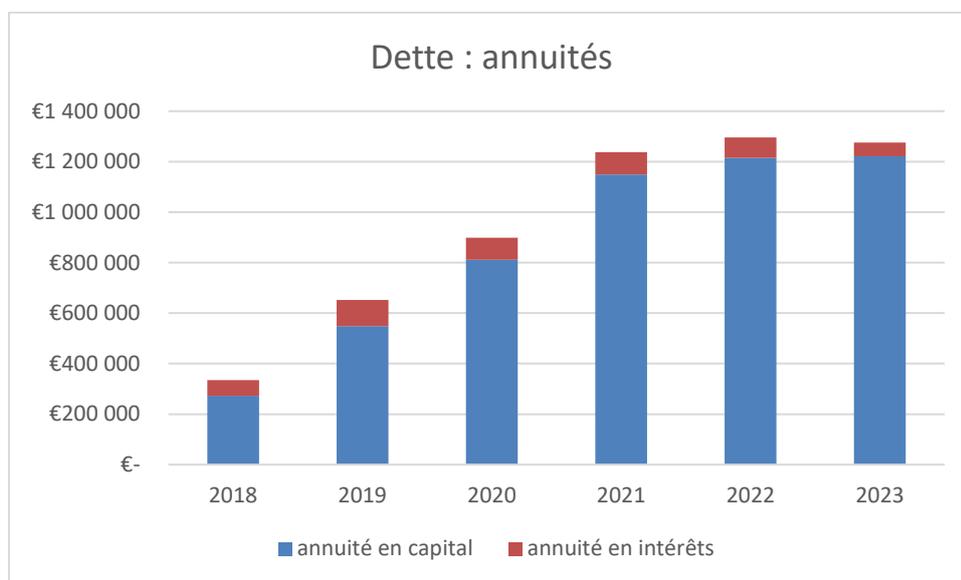
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à **12 513 966,75 €**. Les annuités de l'exercice 2023 s'élèveront à 1 085 711 €, dont 1 040 931,19 € en remboursement de capital.

Le budget annexe Immobilier Locatif Economique compte 5 emprunts répartis de la façon suivante :

- 1 emprunt pour la construction d'un bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey,
- 3 emprunts pour la construction d'un second bâtiment locatif immobilier sur la ZAE du moulin à papier situé sur la Commune de Saint-Rambert-en-Bugey,
- 1 contracté pour la construction d'un atelier-relais sur la ZAE de Blossieu situé sur la Commune de Lagnieu.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à **891 601,29 €**. Les annuités de l'exercice 2023 s'élèveront à 190 564,41 €, dont 179 863,38 € en remboursement de capital.

Le recours à l'emprunt est l'une des questions portées au débat d'orientations 2023. Les deux tableaux suivants indiquent l'évolution des intérêts et du capital restant dans l'hypothèse d'une absence d'emprunt nouveau en 2023.



Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2023 sont en continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Le service externalisé de conseil juridique accessible à tous les conseillers communautaires, maires et DGS/secrétaires de mairie a été renouvelé, les attributions de cartes sont en cours de révision
- l'« intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations. Cet outil permet aussi aux conseillers communautaires qui en font la demande un accès dématérialisé aux documents des conseils communautaires. Un nouveau site (interstis) plus réactif, sera mis en place dans quelques semaines
- l'instruction des demandes d'autorisation droit du sol pour les communes compétentes qui ont délégué cet exercice à la CCPA
- le paiement des contributions au SDIS en lieu et place des communes.

La convention de mutualisation avec la ville d'Ambérieu-en-Bugey, relative à la commande publique, est poursuivie en 2023.

ANNEXE I

k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	51 772	52 990	55 614	58 991	62 888	65 089	66 716	68 384	70 094
Dépenses réelles de fonctionnement (hors DSC)	39 920	39 775	41 973	42 910	44 564	47 588	49 491	51 471	53 015
épargne brute (hors DSC)	11 852	13 215	13 641	16 081	18 324	17 501	17 225	16 913	17 079
rmbst dette (capital)	41	309	579	842	1 081	1 041	1 030	1 001	997
épargne nette (hors DSC)	11 811	12 906	13 062	15 239	17 243	16 460	16 195	15 912	16 082
DSC	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300	6 300
FdC antérieurs à 2018	1 887	958	436	22	-	-	-	-	-
Fdc V4 2018 - 2019 - 2020	102	679	1 333	1 701	984	1 100	200	-	-
Fdc V52021 - 2022 - 2023	-	-	-	124	662	1 800	1 800	1 800	200
Fdc V6 2024 - 2025 - 2026	-	-	-	-	-	-	100	600	1 700
Fdc thématiques	-	336	460	382	164	400	1 150	1 150	1 150
Semcoda	1 520	1 342	72						
Total reversements aux communes	11 329	10 955	8 673	8 529	8 110	9 600	9 550	9 850	9 350
Epargne de gestion reversé aux communes	96%	85%	66%	56%	47%	58%	59%	62%	58%
compte 26 hors Semcoda		120	120	338	-				
Effet des avances (chapitre 27) positif = dépenses	397	157	747	43	709				
Capacité de financement des investissements (épargne de gestion - reversements aux communes)	85	1 674	3 522	6 329	8 424	6 860	6 645	6 062	6 732
Besoin de financement en investissement (dépenses d'équipements - recettes d'investissement)	6 554	3 519	8 118	6 593	3 866	6 550	7 500	8 000	8 000
%ge des besoins	1%	48%	43%	96%	218%	105%	89%	76%	84%
Emprunt	4 000	4 000	4 000	3 000	-				
Résultat fin d'exercice cumulé	12 474	14 629	14 033	16 769	21 327	21 637	20 782	18 844	17 576
Encours de dette	4 267	7 958	11 437	13 595	12 550	11 509	11 520	10 508	10 523
Capacité de désendettement (en année) - seuil critique 11/12 ans	0,77	1,15	1,56	1,39	1,04	1,03	1,05	0,99	0,98
Taux d'endettement	8,24%	15,02%	20,56%	23,05%	19,96%	17,68%	17,27%	15,37%	15,01%

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		3 735 776	70 148 402	3 397 222	65 756 958	3 473 139	81 342 195	2 148 560	66 728 276
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		635 450	33 065 412	0	47 176 000	715 917	34 798 826	0	44 940 188
Fiscalité générale et dotations		0	0	0	47 176 000	0	0	0	44 940 103
Taxe d'Habitation (résidence secondaire)	THRS : produit 2021 = 374 k€ - produit 2022 = 395 423€ - produit 2023 +7%				385 000				423 103
Taxe Foncière	TFB : Taux maintenu 0,00 % (produit 2021 = 0 € - produit 2022 = 0 € - produit 2023 = 0€) TFNB : Taux maintenu à 2,06 % (produit 2021 = 27 k€ - produit 2022 = 27 807 € - produit 2023 +7%)				0				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFNB : produit 2020 = 89 k€ - produit 2021 = 81 k€ - produit 2022 = 82 336 € - produit 2023 +2%				28 000				30 000
Cotisation Foncière des Entreprises	CFE : Taux maintenu à 19,33 % (produit 2020 = 17 272 k€ - produit 2021 = 11 909 k€ - produit 2022 = 12 502 780 € - produit 2023 +4%)				85 000				84 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE : produit 2021 = 8 620 k€ - produit 2022 = 9 296 640 €				12 000 000				13 000 000
Compensation Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					9 234 000				4 650 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales	TASCOM : produit 2020 = 784 k€ - produit 2021 = 919 k€ - produit 2022 = 846 336 €								4 650 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER : produit 2021 = 6 243 k€ - produit 2022 = 6 338 584 € - produit 2023 +1%				900 000				850 000
Dotations	DGF : Dotations d'intercommunalité (549 011 € en 2021 et 608 429 € en 2022) Dotations de compensation (2 520 524 € en 2021 et 2 465 235 € en 2022)				6 300 000				6 400 000
Compensations Taxe d'Habitation (résidences principales)	Réforme et TH : fraction TVA = TH 2021 (6 968 k€) + revalorisation 2022 (+ 5,4%) 7 648 334 € / revalorisation 2023 (+5%)				3 000 000				3 112 000
Compensation réforme des bases des valeurs locatives des locaux industriels CFE	CFE : Réforme des bases industrielles CFE 2021 (7 536 k€) / CFE 2022 (7 776 424 €)				500 000				672 000
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP - CFE - TH - TfnB : 394 256 €				2 500 000				2 440 000
Prélèvements financiers de l'Etat		0	9 827 318	0	0	0	9 857 318	0	0
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2022 = FNGIR 2023		8 927 318				8 927 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Réel 2020 = 712 099 € - Réel 2021 = 853 450 € - Réel 2022 = 888 381 €		900 000				930 000		
Redistribution financière aux communes		635 450	21 648 518	0	0	715 917	23 260 510	0	6 085
Attribution de Compensation	AC 2021 =13 470 k€- Changement pour 2022 : Maison France Services Ambérieu et OT à St Rambert en Bugey / 2022 = 13 476 k€		13 476 518				13 479 627		6 085
Dotation de Solidarité Communautaire			6 300 000				6 300 000		
Fonds de Concours Généralistes	phase (2021- 2022 - 2023) phase (2018 - 2019 - 2020)	490 631	1 000 000			200 588	2 300 000		
Fonds de Concours Thématiques	FdC hors thèmes (RAR) : Conand FdC petit patrimoine FdC Touristiques (RAR) FdC pistes cyclables en agglomération FdC démolitions	3 900 88 337 52 582	30 000 150 000			3 900 88 337 102 582	30 000 56 083 200 000		
Schéma de mutualisation	Service SVP - mutualisations Intranet des mairies - maintenance (300 + 4 420 Interstis)		150 000 40 000 2 000				750 000 40 000 4 800		
SDIS 01		0	1 589 576	0	0	0	1 680 998	0	0
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire (1 418 k€) et allocations vétérans (263 k€)		1 589 576				1 680 998		
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		773 005	22 248 417	0	14 371 670	1 211 741	24 847 204	37 765	15 338 385
Mobilité, déplacements, stationnement		0	866 945	0	535 573	0	568 140	0	206 658
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Serrières de Briord)		50 000				79 340		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien Piste Château-Gaillard / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay : frais d'entretien Piste Loyettes / Saint Vulbas : frais d'entretien		25 000			40 000			
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : frais d'électricité Parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges : vidéosurveillance Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux et Château-Gaillard : autres frais Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey DDT : frais entretien + exploitation barrière Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location des terrains "Cordier"		6 000 13 500 20 000 15 000 42 400				2 000 15 000 20 000 15 000 42 400		
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Transport à la demande - étude définition service (60 k€) + lancement du service sur 6 mois (300 k€) + recettes région (50%) + recettes COT (1/3 étude) PIM : communication / animation sur les 3 hubs (Ambérieu-en-Bugey, Meximieux, PIPA) Covoiturage rémunéré + hub : campagne de comm., rémunération des conducteurs et de l'application, fct de l'appli + subv. PENDAURA + convention partenaires AMI TenMod - reliquat de subvention AAP Vélo et territoire - reliquat subvention Semaine de la mobilité Accompagnement aux déplacements sur les ZAE Animation vélo Schéma cyclable Service vélo PIPA Actions en faveur de la mobilité pour l'accès à l'emploi ou à la formation		360 000 96 333 166 000		170 000 266 000		208 400 150 000	104 800	81 858
						20 000 79 573		0 20 000	
							5 000 5 000 5 000		
							0 16 000 5 000		

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
Développement et aménagement économique et emploi		0	986 700	0	32 000	0	1 026 560	0	167 000
Gestion et entretien des zones d'activités économique	Entretiens espaces verts (espaces verts 45,3K + réparations clôtures 2K + éclairage public 7,3K + divers 7k)		141 000				62 000		
	Participation annuelle au fonctionnement du SM PIPA		126 000				140 000		
	Atlas des ZAE + friches		20 000				27 000		
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Communication : carte attractivité (5,3 k€), panneaux (6,5 k€), flyers, recours pigiste		30 000				15 000		
	Amblamex : Subv. annuelle (45 k€) + reliquat 2021 (22 k€) + animations (23,7 k€)		90 700				90 000		
	Aides à l'innovation : TPE PME, organisation d'évènement, animation		135 000				170 000		
	Etudes : AMO études diverses, stratégie éco, guide de bonnes pratiques, études stratégie foncière immo d'entreprise (Tekhné) + Subv.		106 000		20 000		117 000		
	Aide aux commerçants / artisans		100 000				100 000		
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Animation ZAE						7 000		
	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) – 1 € par hab		78 000				79 000		
	ADIE (17 k€), réseau entreprendre (3 k€), la Batisse (15 k€), RONALPIA (6 dossiers à 1 000 € max), RHONAPI (1 k€)		42 000				50 000		
	Soutien partenaires (CPME, Ainpulse, club pipa-campus...)		20 000				20 000		
	Adhésion structures économiques (Rhônapi...)						1 000		
Emploi, formation	Remboursement du FRU (avance covid)								155 000
	Mardis de l'emploi (communication, achat divers)		2 000				2 000		
	Promotion des métiers en réalité virtuelle		15 000				20 000		
	Boussole de l'emploi - prestataire		2 000				0		
	Mission Locale Jeune - prestataire projet rebondir		24 000				24 000		
	Location salles de formation (Ambérieu-en-Bugey - Gala + Lycée Saint-Sorlin)				12 000				12 000
	Autres actions emploi / formation		55 000				45 000		
	SOMET (salon orientation) : bus, informatique, communication, repas						3 000		
	Go-on formation - langue pour l'emploi						9 000		
	Go-on formation - en route pour le code						2 000		
	Moby'lam - Orsac						6 600 €		
	CIDFF - promotion métiers petite enfance						5 000 €		
	Campus aéronautique participation frais d'étude						25 960 €		
Diane - De l'ombre à la lumière						6 000 €			
Soutien à l'alimentation et à l'agriculteur locale			135 369		40 600	10 206	140 906		0
Soutien aux activités agricoles présentes sur le territoire et au développement de nouvelles activités	Soutien Ain de ferme en ferme, St ramequin, SEMA		4 163				11 906		
	Etude patrimoniale		15 000				15 000		
	Etat des lieux de la qualité agronomique des sols et ressources en eau des secteurs d'accueil potentiels + Subv. ADEME		35 000		8 700		35 000		
Analyse des filières et des réseaux logistiques du territoire	Accompagnement de porteurs de projets pour la création d'une ferme pilote + Subv. ADEME		30 000		17 400		30 000		
	Etude départementale de logistique alimentaire (délégation 2021-089 et convention)		10 206			10 206	12 000		
Accompagnement aux changements de comportement alimentaire	Etude des filières de production du territoire : céréales, légumineuses, protéines animales, sylviculture etc + Subv. ADEME		25 000		14 500		25 000		
	Introduction des recettes de carpes au sein de la restauration collective (poursuite du concours d'innovation culinaire 2021)		16 000				4 000		
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI) - montant HT		0	226 000	0	288 800	0	355 700	0	294 300
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus (ZAE de Blossieu et ZAE en Beauvoir)				136 000				145 000
	Loyers centrale solaire (Ste Julie et Lagnieu)				19 000				20 000
	Échéance contrat de vente bâtiment ZAE du Moulin à papier (St Rambert)				102 000				102 000
	Intérêts (10,8 k€) et remboursement du capital des emprunts (179,9 k€)		191 000				190 700		
	Taxes foncières et remboursement par les entreprises		15 000		7 000		60 000		
	PVC : loyer Association Ain en Ferme (24 k€), EPIC / point info touristique (3K€)				24 800				27 300
	Assurance dommage ouvrage						75 000		
	Taxe d'aménagement						10 000		
	BLI entretien intérieur et extérieur		20 000				20 000		
	Stratégie territoriale / politique contractuelle		0	547 826	0	158 500	15 018	540 571	0
Stratégie de développement	Projet de territoire		32 145				0		
	Conseil de développement		17 500				17 500		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu-en-Bugey	Politique de la ville : Appel à projets (35 k€) + convention d'animation		47 000				47 000		
	Agora : Loyers payés (45 k€) + charges et frais (22 k€) + gestion locative (1 k€) + participations des utilisateurs aux charges annuelles et aux loyers (36 k€)		140 500		60 000		68 000		36 000
Maison France Services	MFS Agora : Animation et fonctionnement : RH (114 k€) + Loyers payés (25,5 k€) + charges et frais (16 k€) + gestion locative (0,5 k€) + Subv. Etat (30k€)		108 000		30 000		156 000		30 000
	MFS Albarine : Animation / coordination et fonctionnement du service (convention) + Subv. Etat (30k€)		88 500		30 000		78 000		30 000
	Coordination/resp sce et Animation départementale (mi-temps de la responsable de service)						44 000		22 000
	Achat véhicule de service RAR					15 018			
Programmes européens LEADER et PAEC - Ancienne programmation 2014-2021	Conseiller numérique/animation/convention centre social Ambérieu, 01/09/21 à 31/08/2022 (27 211€) ; 01/09/2022 à 31/08/2023 (28 038 €)				38 500		55 249		0
	Secteur Bugey (PAEC 2017 à 2021: 7 135 €; LEADER 2019 à 2023: 14 288 €)		19 243				21 423		
	Secteur Dombes (PAEC 2017 & 2021: 7 395 €; LEADER 2022 & 2023: 4 400 €)		3 938				11 795		
Programmes européens LEADER et PAEC - Nouvelle programmation 2021-2027	Secteur Bugey (PAEC 2023: 9244 €; LEADER 2023: 3500 €)						12 744		
	Secteur Dombes (PAEC 2023: 5760€; LEADER 2023: 3500 €)						9 250		
CRTE Plaine de l'Ain (crédits d'études 12 jours à 800 €)	Secteur Basse Vallée de l'Ain (PAEC: 10 k)		9 600				10 000		
Provision Syndicat Mixte Pays du Bugey			32 000				0		
Provision subvention ACMUTEP			49 400				0		
Aménagement, habitat, urbanisme		728 159	1 594 706	0	198 750	830 937	1 548 900	0	152 750
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA (82 k€)		102 000				82 000		
	Loyer (4 k€) + frais de téléphone				6 000				6 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement du service hors salaires		6 800				10 000		
	Charges de fonctionnement en copies et fournitures : 11,5 k€ et affranchissement : 13 k€		23 500				24 500		
	Documentation, abonnement juridique		3 500				4 000		
	Dématérialisation : Subv Etat				16 000				0
	convention SIEA accès aux données PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié)			12 215				0	
	Prestations de conseil/instruction (30 k€) et appui juridique (5 k€)			35 000				57 000	
Animation programme d'information/formation en urbanisme			5 000				8 000		
Équipement informatique							4 000		

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Adhésions au FSL (24 k€) et à l'ADIL (8 k€)		34 000					32 000	
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique (SPL ALEC 01)		101 000					120 000	
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Participation des propriétaires plate-forme de rénovation énergétique				10 000				15 000
	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€)		265 000					250 000	
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Bilan OPAH et étude nouvelle OPAH				160 000			43 800	125 000
	Etude OPAH Renouvellement Urbain + Subv. ANAH pour OPAH		136 000			136 534			
EPF de l'Ain	LHI : Subvention CAF				6 750				6 750
	Etude plan partenarial du logement social et Observatoire de l'habitat		7 000					10 000	
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Adhésion au SIAO pour le suivi des publics prioritaires (8 k€) + adhésion observatoire de l'habitat (10 k€)		18 000					18 000	
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	445 584	60 000			383 000		400 000	
EPF de l'Ain	Soutien de l'habitat					311 403		3 000	
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH) + aide RU primo-accédants	282 575	500 000					200 000	
EPF de l'Ain	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années) : Bonus performance énergétique		150 000					100 000	
	Soutien au service logement de la Mission Locale (projet logements étudiants et alternants)		25 000					75 000	
EPF de l'Ain	36 B avenue Sarrail : Annuité (25 k€) + frais de portage (2,3 k€)		28 541					27 700	
	Rue Paul pain levé : Annuité (78 k€) + frais de portage (1,500€)		82 650					79 900	
Collecte et traitement des déchets (hors masse salariale)		0	9 545 231	0	11 864 315	0	10 323 305	0	12 744 200
Fiscalité et redevances (TIEOM)	TIEOM (produit 2021 = 8 463 k€ - produit 2022 = 9 379 k€)				9 378 675				9 800 000
	Redevance spéciale (yc redevance camping)				416 400				400 000
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TIEOM (Sulo)		205 000				185 000		
	Gestion et maintenance des conteneurs enterrés et semi-enterrés		56 000				45 000		
Collecte et tri des déchets	Lavage des conteneurs enterrés et semi-enterrés						47 000		
	Achat des sacs blancs pour les OMR						2 200		
Collecte et tri des déchets	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		140 000				185 000		
	Collecte bacs OMR et sacs aunes ex CCRCP (OMR et CS)		195 000				207 000		
Collecte et tri des déchets	Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés (OMR et CS)		140 000				144 000		
	Collecte et transport du verre		182 000				229 000		
Collecte et tri des déchets	Revente matière issue de collecte sélective (Arcelor, Revipac, OI Manufacturing, Affimet, Valorplast, Paprec)				217 000				470 000
	Soutiens éco-organismes OMA (Citeo - filières emballages et papiers)				925 000				1 355 500
Collecte et tri des déchets	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		109 050				135 000		
	Remplacement 11 extincteurs						1 000		
Collecte et tri des déchets	Achat d'un chariot élévateur d'occasion						25 000		
	Permis PL, FCO, CACES		16 700				12 000		
Collecte et tri des déchets	Vêtements de travail et blanchisserie		12 200				26 400		
	Aide élaboration marchés / assistance juridique						18 000		
Collecte et tri des déchets	Participation CC Dombes à la collecte estivale sur les bords de l'Ain								900
	Communication sur le tri		25 800				20 000		
Collecte et tri des déchets	Dommage aux biens		2 500				4 000		
	Coût annuel interim CTOM		50 000				110 000		
Transfert des déchets	Transport des emballages (du quai de transfert au centre de tri)		122 000				155 000		
	Tractopelle (y compris carburant, formation CACES et contrôle périodique)		3 200				16 000		
Transfert des déchets	Maintenance pont-basculé et réparations quai OMR		15 000				5 000		
	Maintenance pont-basculé et réparations quai CS		5 000				5 000		
Véhicules	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie				35 000				35 000
	Carburants collecte		220 000				250 000		
Véhicules	Taxes / assurances						21 000		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces		193 500				240 000		
Traitement des déchets	Cotisation Organom (800 k€ en 2019 - 885 k€ en 2020 - 963 k€ en 2021 - 1 000 k€ en 2022)		1 045 000				1 159 478		
	Traitement des OM (Organom)		2 046 500				2 185 000		
Traitement des déchets	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		106 000				99 000		
	Traitement des encombrants (SITCOM Nord-Isère)						206 000		
Traitement des déchets	Traitement amiante (Organom)		15 000				23 000		
	Tri des emballages		1 025 000				1 060 000		
Traitement des déchets	Entretien de l'ancienne décharge		12 400				13 000		
	Accès professionnels en déchèterie (130 k€) et accès des particuliers (14 k€)					205 000			144 000
Déchèteries communautaires	Participation CC Buguey-Sud à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis pour la Commune de Groslée Saint-Benoit				42 640				45 000
	Gestion des déchèteries : prestation de services haut et bas de quai		3 085 800				2 990 000		
Déchèteries communautaires	Vidéosurveillance des déchèteries		67 000				62 377		
	Contrôle des accès en déchèteries		62 200				61 000		
Déchèteries communautaires	Traitement divers (déchets spéciaux, pneus, dégazage cuve fuel, etc.)		87 700				100 000		
	Déchèteries : fonctionnement du service : eau, élec, maintenances, espaces verts, foroniture et produits, entretien voirie et mobilier		54 400				57 000		
Déchèteries communautaires	Emprunts - remboursement du capital (en investissement)		146 684				148 284		
	Emprunts - intérêts		19 096				16 210		
Déchèteries communautaires	Communication déchèterie		500				2 000		
	Revente matière issue des déchèteries (Marcelpoll, Briordures)				512 000				335 000
Opérations exceptionnelles	Déchèteries : taxe foncière						600		
	Soutien éco-organismes déchèteries OCAD3E, Eco-mobilier, EcoODS, COREPILE				116 500				150 000
Opérations exceptionnelles	Enlèvement des épaves		5 000				4 000		
	Location enlèvement bennes		7 000				1 500		
Abonnement métier	Intervention des brigades natures sur les bords de l'Ain		5 500				5 500		
	AMORCE		1 100				2 050		
Prévention déchets (réduction déchets)	Participation acquisition des composteurs		5 000				25 000		
	Recyclerie - Rénoverie : redevance panneau publicitaire				2 800				2 800
Prévention déchets (réduction déchets)	Recyclerie - Rénoverie : taxe foncière		3 400				700		
	Etude fermentescibles (financement ADEME à 33%)		48 000			13 300			0
Prévention déchets (réduction déchets)	Communication prévention déchets		4 000				14 000		6 000

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
Environnement et développement durable		44 846	1 361 100	0	766 090	355 580	2 107 693	37 765	987 469
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de	Biodiversité - Subvention / adhésion aux organismes de lutte contre les esp. Invasives GDS Ain et FREDON		9 000				9 000		
	QA / GES - Adhésions ATMO AuRA et AURAE		17 500				19 000		
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation	Schéma directeur EAU / ASS						500 000		200 000
	Taxe GEMAPI				478 000				571 000
PCAET	Cotisation au syndicat mixte SR3A		511 000				630 000		
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 250				1 200		
	Etude recherche Plainenergie		72 000				10 000		
	Déclinaison feuille de route énergtique (étude d'approfondissement Greenflex)		80 000				60 000		
	Ateliers énergie dans les écoles - Watty		12 000			4 724	6 200		
	Box et SLIME climat eau énergie animations, sensibilisation et communication		84 000		40 000	29 910	94 100	37 765	46 935
	Animation, sensibilisation et communication aux actions Watty		3 000				0		
	Energie - communication		3 000				3 000		
	Contribution à la lutte contre le développement des espèces invasives		3 000			990	3 000		
	Chantier d'arrachage						5 000		
	Communication PCAET		6 000			660	5 000		
	Accompagnement BEGES						5 000		
	Eclairage public (trame noire) : poursuite accompagnement des communes		20 000				2 000		
	Marathon de la biodiversité + Subv. Agence de l'Eau	44 846	390 000			230 790	308 082	536 476	
	Evénements éco-responsable - accompagnement des associations		7 000				384	7 000	
	Récupérateurs eau de pluie		5 000			1 650	3 000		
	Energie: IMPACTe		40 600			14 000	12 480	50 000	20 567
	Carnet des indicateurs		6 750				6 750		
	Energie: ACTEE Amélioration énergétique des bâtiments : SEQUOIA		87 000					86 967	86 967
	Accompagnement complémentaire à la réalisation d'ABC (Ambutrix et Clezyeu)		3 000					3 000	
PCAET / COT - référentiel et évaluation mi-parcours							62 000		
Accueil des gens du voyage		0	155 000	0	172 900	0	158 621	0	172 000
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarifification 2023 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				45 000				50 000
	Recettes CAF : 116 k€ en 2019 - 119 k€ en 2020 - 137 k€ en 2021 (dont 22,8 k€ de régul)- 122 k€ en 2022				122 400				110 000
	Fluides		84 000				49 000		
	Réparations						10 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Fonctionnement						11 000		
	Curage des réseaux eaux usées et eaux pluviales						15 600		
	Tarifification terrain GP				5 500				12 000
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey + indemnité Commune de Bettant		46 000				42 821		
	Nettoyage BETTANT (indemnités)						4 000		
	Fluides		25 000				17 200		
	Vidanges des fosses						3 000		
	Réparations						3 000		
	Fonctionnement						3 000		
	Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		0	701 432	0	108 642	0	704 345	0
Appel à projet annuel: aides dans les domaines du sport, de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et évènements à rayonnement intercommunal, régional ou national	Enveloppe globale		175 000				175 000		
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau		54 000				54 000		
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labellisées		25 000				25 000		
	Subvention au transport écoles de sport		2 000				2 000		
Participation aux transports des élèves des écoles primaires vers les lieux d'apprentissage de la natation	Remboursement transport piscine pour les scolaires (41 k€ en 2020)		50 000				50 000		
Autres actions dans le domaine sportif	Le marathon de la Plaine de l'Ain		13 000				18 500		
	Soirée des champions						5 000		
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et évènements à rayonnement intercommunal, régional ou	provision qualif championnat de France		2 500				2 500		
	Participation annuelle à la Mission Locale		94 876				95 789		
	Centre de planification : Loyer (9,9 k€), charges (3 k€), électricité (500 €)		11 700				13 200		
	Maison médicale de garde		16 356				16 356		
	Aide au BAFA		2 000				2 000		
	Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)		45 000				35 000		
	Fonctionnement général du service		145 000				145 000		
Promotion des usages du numériques	Salaires (3 postes + CDD + Stagiaire)				75 642				75 642
	Subvention Département								
Culture / Patrimoine	Association LAB01 : Convention pluriannuelle		65 000				65 000		
	Association LAB01 : Bail de location 46 / 48 rue Gustave Noblemaire				33 000				33 000
Culture / Patrimoine		0	260 000	0	0	0	364 000	0	35 000
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et évènements à rayonnement	AAP : Centre culturel d'Ambronay + Printemps de Pérouges + Sylak + Engrangeons la Musique + Le Préau + Autres festivals et projets culturels + écoles de musique		250 000				250 000		
	Écarts promotionnels (brochures associatives)						10 000		
CTEAC	Année de préfiguration (2022-2023) : prestation artistique (4 équipes artistiques) + communication + marge budgétaire pour la période janvier - juin 2023						60 000		35 000
	Fête de clôture de l'année de préfiguration : actions artistiques + besoins techniques + visites du château + repas offert (bénévoles, artistes...)						10 000		
Patrimoine	Année 1 (2023-2024) : prestation artistique + actions annexes + communication						20 000		
	Edition d'un livre		5 000				4 000		
	Journées du patrimoine		5 000				10 000		

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
Communication		0	138 400	0	0	0	120 600	0	0
Site Internet	Conception nouveau site internet						33 600		
	Plaine info (40 000E) + distribution (5 000E)		61 000				45 000		
	Location suite Adobe (1 000E)		16 000				1 000		
Communication, événementiel CCPA, promotion du territoire	Reportage photo (10 000E) + Photothèque et application du château (8 000E)		25 000				8 500		
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		20 000				18 000		
	Supports de communication		8 400				10 000		
	Rapport d'activité		8 000				4 500		
Tourisme		0	636 600	0	130 500	0	881 324	0	149 500
Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC		396 000				396 000		
	Frais de téléphone		3 500				3 500		3 500
	OT avance de trésorerie						100 000		
	Remboursements de l'EPIC				25 500				0
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion (yc permis de louer)		6 000				3 300		
	Collecte et versement à l'EPIC		95 000		95 000		126 000		126 000
Sites touristiques	Données observatoires départemental et régional		3 000				3 000		
	Divers : licence éco-compteur, frais bancaires, documentation, maintenance Magnus, maintenance application Château		3 700				3 700		
	Participation collectif Viarhona		2 500				2 500		
	Entretien Via Ferrata et sentiers de randonnée		15 000				16 000		
Plan de gestion ENS Vallée de l'Albarine	Mise en œuvre d'actions du plan de gestions + subv du Département		20 000		10 000		88 000		
Communication - Evènementiel - Associations	Cotisations : Participation au label Vignobles et Découvertes (5 000 E) / Comité de randonnée (50 E) / GIP Pérouges 2030 (13 euros)		5 100				6 000		
	Subvention d'équilibre GIP + rbtst du personnel						47 524		20 000
	Subv. Comité du Vieux Pérouges, Conservatoire d'Espaces Naturels , Asso des Amis du Château de St Germain + Comité course d'orientation		76 000				30 000		
	Impression de la carte randonnée		2 000				2 000		
	Films en VR et lunettes		8 800				53 800		
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		0	50 000	0	15 000	0	256 400	0	101 400
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé et fourniture (élec 230 k€ + gaz 8,5 k€ + eau 900 € + maintenance 15 k€ + fournitures 2 k€)		50 000				256 400		
	Participation de la Commune d'Ambrérieu-en-Bugey				15 000				101 400
Ressources humaines, Elus communautaires		0	4 119 709	0	60 000	0	4 622 439	0	101 466
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Administration générale - Ressources (13 ETP + renfort été): Rbst MAD GIP Pérouges		731 000				731 360		20 965
	Service attractivité et promotion du territoire (6 ETP + création 1 ETP/culture + 0,5 ETP MAD Emploi/formation). Rbst MAD GIP Pérouges		337 000		18 000		410 131		5 549
	Service collecte et traitement des déchets (37,60 ETP + création 2 ETP + CDD + renfort été; hors interim)		1 721 000				1 891 085		
	Service aménagement (4 ETP + création 2 ETP+CDD remplacement)		216 000				393 605		
	Service technique/batiment (3,8 ETP): Rbst MAD association AAPMA		164 000		21 000		168 486		21 952
	Service GDV (3,5 ETP + CDD saisonnier 6 mois)		156 000				164 572		
	Service ADS (7 ETP)		288 000				313 220		
	Subvention : amicale du personnel		30 000				35 000		
	Formation des agents (autres organismes) : hors CNFPT		41 000				20 000		
	Archives: convention mise à disposition Ambrérieu-en-Bugey		7 000				7 000		
	Frais de déplacement		13 000				20 000		
	Assurance Gras Savoye prévoyance (taux 4,88%)		60 000				78 000		
	Divers : visites médicales CDG, visites médicales d'embauche, contre visite, remboursement frais suite AT contractuels, vaccins antigrippe		8 000				10 000		
	Recettes RH transversales				21 000				53 000
	Formation agents hors collecte et quai						2 000		
	Logiciel de GRH						7 000		
	Logiciel Eurácia (gestion temps, activité) (4,5 k€)		16 500				4 500		
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 11 Vice-présidents + 11 membres du Bureau)		247 709				289 280		
	Formation des élus (selon programme annuel)		36 000				36 000		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF 8,4 k€, AMF 4 k€, AMORCE 900 €, ARCICEN 1,2 k€, AFIGESE 300 €, ALEC 01 8 k€, CAUE 7,8 k€, Agence départementale de l'Ain 10,9 k€, Cap rural 1 k€, Agence d'Urbanisme 5 k€)		47 500				47 500		
Frais de gestion courante		0	923 400	0	0	0	1 248 300	0	0
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Gala : charges		61 000				20 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Château + parc) : élec 31 k€ - gaz 17 k€		25 000				51 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Château + parc) : ménage 31 k€, espaces verts 5 k€ + maintenance/entretien 60 k€		129 000				96 000		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : gaz 17,5 k€ (élec compris dans château) + eau 1,5 k€						19 000		
	Site de Chazey sur Ain (siège) : ménage 10 k€, maintenance/entretien 50 k€						60 000		
	Location aligeco parc château		7 000				9 100		
	Contrats de maintenance divers (cont. Périodiques, chauff. Clim. Alarmses...)		190 000				180 000		
	Marché de téléphonie mobile(SFR 17 k€) + téléphonie internet (17 k€) + tel cloud (7 200E)		57 000				41 200		
	Centre de gestion : mission d'archivage		15 000				0		
	Réceptions (8 k€) - participation à des événements (2 k€)		10 000				10 000		
	Festival d'Ambronay : Places + cocktail		5 000				5 000		
	Printemps de Pérouges : Places + cocktail (soirée VIP Pool club)		9 500				27 000		
	Assistances juridiques (KPMG : 12 k€ - Avocats : 15 k€ - Aides juridiques : 30 k€)		57 000				57 000		
	Autres sites (hors CTCOM) : élec. 150 k€ + eau 20 k€ + maintenance/entretien 272 k€						250 000		
	Annonces et insertion		12 000				12 000		
	Taxes Foncières		26 000				26 000		
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Fournitures administratives (15 k€), documentation (5 k€)		20 000				20 000		
	Réorganisation informatique		45 000				45 000		
	Hébergement site internet + renouvellement nom de domaine		1 000				14 000		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs KOEZIO		32 000				34 000		
	Contrat micronov (12 600 E), Magnus (15 600 E), TIMS (5 000E), ADDICT (8 000E)		20 900				41 200		
	Hébergement données CCPA dans le cloud (3mois)						10 800		
	Changement postes informatiques (13) + achat pour nrx agents (7)						27 000		
	Changement mobiles agents (12)						4 000		
	Logiciel comptable (10 k€)		12 000				10 000		
	Affranchissements - hausse des tarifs		29 000				20 000		
	Assurances		30 000				30 000		
Commande publique	Convention de mutualisation avec la Commune d'Ambrérieu-en-Bugey : 130 000E / Convention dispositif des clauses sociales (ALFA 3A) : 9 000E		130 000				139 000		

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023				
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes		
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP	
3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		2 327 321	14 834 572	3 397 222	4 209 288	1 545 481	21 696 165	2 110 795	6 449 703	
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0	5 036 667	0	843 482	0	6 494 195	0	1 363 052	
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (ZAE)	PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE ZAE									
	ZAE Granges (Leyment)									
	Etudes		25 000				760			
	Travaux		320 000				50 000			
	ZAE le Vorgey (Charnoz sur Ain)									
	Etudes		30 000				20 000			
	Travaux						300 000			
	ZAE du Triangle (Ambérieu-en-Bugey) : avenue de la libération									
	Etudes		45 000				24 395			
	Travaux		950 000				570 000			
	ZAE point boeuf (Ambérieu-en-Bugey)									
	Travaux		33 000				5 600			
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard) Création d'un stationnement + EV									
	Etudes						2 600			
	Travaux						40 000			
	TRAVAUX DE FINITION SUR ZAE EXISTANTES									
	ZAE les Granges 1 + ZAE de la Bassette (Meximieux) : reprise de voirie			350 000				26 005		
	ZAE du Bachas (Lagnieu) : reprise voirie + probleme eau			215 000				216 445		
	ZAE des Piques (Ambronay) : entrées + travaux complémentaires			30 000				35 000		
	ZAE Pragnat (Ambérieu) : études et travaux							50 000		
	ZAE de Blossieu et ZAE du Bachas : Fibre optique (convention SIEA)			341 667		154 333		83 000		
	Signalétique ZAE			5 000				60 000		
	EXTENSION / CREATION ZAE							2 505 195		
	Acquisitions foncières									
	Dents creuses / extension ou création			2 475 000				1 515 195		
	Compensation agrl							290 000		
	Etudes aménagement ZAE									
	A définir selon stratégie dév. ZAE - suite inventaire			145 000				200 000		
	Travaux aménagement ZAE									
	A définir selon stratégie dév. ZAE - suite inventaire			217 000				500 000		
	COMMERCIALISATION DU FONCIER ECONOMIQUE EN ZAE									
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)					40 500				140 000
ZAE du Bachas (Lagnieu)					43 529				73 602	
ZAE des Granges 1 (Meximieux)					387 120				310 000	
ZAE des Piques (Ambronay)					98 000				98 000	
ZAE du Triangle (ambérieu)									18 000	
ZAE en Tapon (Torcieu)									74 700	
ZAE de la Vie du Bois									528 750	
ZAE en Pragnat Nord (Ambronay)					120 000				120 000	
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI / montant HT)		32 652	1 150 000	251 572	0	46 824	1 983 118	134 272	250 000	
Aménagement d'équipements favorisant le développement économique	BLI St SORLIN (PVC+EPIC)	4 152		251 572		4 667		134 272		
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Etude et Moe	28 500	950 000			42 157	163 118			
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Travaux						1 610 000			
	BLI St So Formation (AMBERIEU) Subvention								250 000	
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Travaux		200 000				210 000			
	BLI sur ZAE du Bachas (Lagnieu) : Etudes + Moe						100 000			
	BLI sur ZAE Piques : Etudes + Moe						200 000			
BLI sur ZAE Piques : Travaux						420 000				
Aménagement économique structurant	0	2 261 000	0	237 250	10 424	2 347 269	0	159 000		
Acmutep (Les Fromentaux: Acmutep + Tranpolis)	Voirie expérimentale : Loyer (7 mois) TRANSPOLIS				54 250				93 000	
	Défense incendie						20 000			
	Extension Réseau EU EP / Leyment						300 000			
	Plantations					2 512				
Quartier des Savoirs Ambérieu en Bugey	Travaux de raccordement des fromentaux à la STEP de Leyment (travaux 350 000E + Etude 26 856 E)		300 000				376 856			
	Acquisitions (dont frais de notaire)		920 000				650 000			
	MOE deconstruction - infratech		21 000			7 912	15 000			
	Deconstruction		770 000				255 413			
	Captation drone		5 000				5 000			
	Etude alimentation électrique						50 000			
	Agence de communication		5 000				5 000			
MOE		200 000				240 000				
Foncier éco hors ZAE	Etude divers (montage juridique...)		30 000				30 000			
	La Poipe (Lagnieu) Acquisitions foncières (réserves)						100 000			
	AIDE IMMO d'entreprises (internalisation)						250 000			
	La Poipe (Lagnieu) Commercialisation Département CD01								66 000	
La Poipe (Lagnieu) : Travaux		10 000			183 000		50 000			
Développement touristique	163 739	711 000	211 103	33 000	11 000	803 000	0	155 320		
Promotion du tourisme	Office de tourisme Pérouges: AMOME CONCOURS	19 929	2 000	45 000		11 000	39 000			
	Etude Schéma Développement touristique						50 000			
	Etudes (conventions Agence départementale d'ingénierie) Charabotte et maison à Chaley	5 940	51 000				40 000		10 000	
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (parc de stationnement, sentier découverte, espace loisirs) + Subv. RAR : Etat		300 000	129 300			150 000		39 300	
	Aménagement projet verticale - phase 1 de Torcieu (Acquisitions de parcelles + frais de notaire)		15 000				15 000			
	Aménagement projet verticale - Torcieu > sentier vers la cascade + Chaley > requalification du sentier de l'eau + maison						50 000			
	Actions du GIP Pérouges dont sentier pédestre Meximieux-Cité (RAR) + Subv. Etat DETR	4 536	137 000		33 000		30 000		23 186	
	Sentier de randonnées et APN : balisage (RAR), signalétique rando complémentaire (10 k€) / panneau Viaferrata (1 k€)	79 164	11 000				50 000			
	Signalétique sentiers de randonnée + Subv. Département (RAR)		25 000	36 803			37 000		32 834	
	Création d'outils digitaux (RAR) : subv. Région (RAR)	52 910	40 000				40 000		50 000	
	Maison du Petit Prince : Achat foncier + Stationnement (RAR)	1 260	100 000				302 000			

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
Développement économique – emploi - formation		51 375	0	0	0	18 900	0	0	0
Formation	Centre formation ancienne école Château (RAR)	32 475				0			
	Etudes centre formation St Sorlin MO (RAR)	18 900				18 900			
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		348 749	2 000	1 410 000	0	0	9 638	477 000	0
CLIC	Matériel de bureautique et d'informatique		2 000				2 000		
Gymnase de la Plaine de l'Ain	Extension : Accessoires escalade (RAR 4 k€) + Travaux (RAR) et aménagement extérieur (RAR)	348 749					7 638		
	Subv. RAR : Etat (105 k€ DETR et 12 k€ ADEME), Région (360 k€)			1 410 000				477 000	
Mobilité, déplacements, stationnement		694 340	4 260 000	997 255	1 767 905	598 023	8 579 645	773 081	3 872 331
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Loyettes / Saint-Vulbas : AMO et travaux (RAR) + Subv. Région (RAR)	8 424	20 000	450 000		8 400			
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges : AMO (RAR) + assistance négo foncières (40 k€) + démarrage travaux (100 k€) + subvention 40% travaux	10 054	168 000		48 000	40 774	127 226		48 000
	Piste Charnoz sur Ain / Meximieux : AMO (RAR - 23 k€), Assistance négo (RAR), Assistance volet foncier (RAR) + MOE et géomètre 30 k€ + accompagnement DUP (80 k€) + travaux (démarrage, 250 k€ sur 500 k€) + Subv. Etat 100 k€, Département 96 k€	51 660	600 000		196 000	49 320	600 000		196 000
	Viarhona Villebois-Briord : MOE, Travaux et contrôle (RAR) + Subv. Etat : 227 k€, Région : 55 k€, Département : 126 k€ + Subv. RAR : Etat (40,5 k€ DSIL), Département (14 k€)	518 111	721 000	55 435	408 705	14 942		268 021	
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Lagnieu : MOE (90 k€) + AMO Foncier et DUP (45k€) + travaux (506 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)		769 200		278 880	2 693	769 200		278 880
	Piste Lagnieu / PIPA / Marcilieux : MOE + AMO Foncier et DUP + recettes COT (1/3 études)		243 000		54 000	7 800	243 000		54 000
	Piste Charnoz / PIPA : MOE (50k€) + AMO Foncier et DUP (25 k€) + travaux (224 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)		358 800		127 520	1 806	358 800		127 520
	Groupement de commande "vélo en Dombes : boucles loisirs et voie verte Viarhona Voie Bleue" - étude de faisabilité					13 029	8 599		
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Torcieu : MOE (25k€) + AMO Foncier et DUP (15 k€) + travaux (560 k€) + recettes (40% des travaux + COT 1/3 des études)		720 000		278 800	35 970	684 030		278 800
	Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos et trottinettes à assistance électrique		30 000				30 000	
Dispositifs de promotion et de valorisation favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage, les modes doux de déplacement	Abris vélos : aménagement (consignes collectives ou individuelles, abris...) + Subv. Alvéole		150 000		50 000		150 000		50 000
	Signalétique et équipement parkings de covoiturages		10 000			1 440			
	Déploiement de bornes de recharge élec		50 000		20 000		50 000		20 000
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov et PIM investissement si besoin		20 000				0		
	Covoiturage rémunéré + hub : Ecov (RAR)	3 482				3 482			
	Covoiturage rémunéré + hub : PIM - infrastructures (RAR)	1 260				1 260			
Mobilité	Covoiturage rémunéré + hub : Subv. PENDAURA , DSIL , FEDER				306 000				155 000
	Etude d'opportunité A42 (RAR)	24 840				24 840			
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Parc de covoiturage Ambérieu en Bugey : Travaux (RAR) + Parc de covoiturage TER + Subv. RAR Europe (290 k€ FEDER)	70 670	350 000	371 000		124 143	385 185		290 000
	Parcs de stationnement Ambérieu en Bugey (création et extension) : Subv. RAR Région création: 81k€, Subv. RAR Région extension: 82 198€			82 198				163 198	
	Parc de covoiturage St Sorlin-en-Bugey : Travaux (RAR 5 k€) + MO (RAR) + Borne recharge (RAR - 780 €) + Subv. RAR Région	5 840		38 622		5 060		3 862	
	PEM Phase 1 - Etudes + SPS + OPC // recettes RAR CAG : Région (48 k€)					200 134	52 272	48 000	
	PEM Phase 1 - Concertation						48 000		
	PEM Phase 1 - Travaux (PEM + Sarrail) // recettes 50% région + 260 k€ CD01						3 734 663		2 179 331
	PEM Phase 1 - enfouissement réseaux					62 930	155 470		109 200
	PEM Phase 3 - MOE Parking Cordier + MOE Démol + Travaux démol // recettes : CAMV Région 50%						751 200		375 600
	PEM phase 2 : études stationnement (parking longue durée gare + modulaire cordier) + Subv. (environ 50%)		50 000				432 000		
	Politique de gestion des déchets		336 940	864 405	0	0	556 685	1 095 500	0
Site de Sainte-Julie	CTOM - Travaux de mise en sécurité du site						20 000		
	CTOM - Travaux d'aménagement						213 000		
	CTOM - Travaux autres						5 000		
	CTOM - Achat mobilier						2 000		
Pré-collecte	Aménagement plateforme regroupement (optimisation)		20 000				5 000		
Collecte et tri des déchets	Achats de bacs OMR et CS	41 595	218 405				280 000		
	Logiciel gestion TIEOM Ordures Ménagères (OM)						43 800		
	Logiciel gestion TIEOM Collecte sélective (CS)						2 200		
	Équipement véhicule en système informatique OM						98 000		
	Équipement véhicule en système informatique CS						53 000		
	Etude d'optimisation collecte (RAR)	29 912					48 000		
Véhicules	Achat machines-outils atelier		15 000				11 000		
	Achat véhicules de collectes + éthylotest pour camions		590 000			260 000	290 000		
Déchèteries	Travaux aménagement		7 000				19 000		
	Déchèteries - Matériel divers						1 500		
Recyclerie	Déchèteries - Travaux de mise en conformité						0		
	Aménagement extérieur (RAR)	480				0			
Points d'Apports Volontaires	Conteneurs enterrés et semi-enterrés (fournitures)		14 000			43 720	4 000		
	Conteneurs enterrés (travaux)	264 953				252 965			
	Fourniture et pose de colonnes à verre								
	Aménagement PAV								
Environnement et développement durable		70 547	0	0	0	0	0	230 790	0
PCAET	Marathon de la biodiversité : convention accompagnement (RAR) + Fourniture et poste (RAR)	70 547				0		230 790	
Gens du voyage		13 314	167 500	0	0	0	100 000	0	0
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Travaux sur les aires : Rénovation blocs sanitaires + programmation de rénovation des aires sur 3 ans (139 k€ par an) + mise en conformité électrique (25 k€) + changement logiciel GDV (3,5 k€)	13 314	167 500				100 000		
Autres actions territorialisées		0	0	0	0	0	0	0	0
Promotion et valorisation du territoire									
Bâtiments communautaires		615 664	382 000	527 291	77 651	303 625	283 800	495 652	0
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : travaux tranche 2 (RAR) + travaux divers + éclairage château AMO (20 k€) et travaux (210 k€) + Subv. RAR tranche 2 non MH : Etat (171 k€), Département (50 k€), + Subv. RAR tranche 2 MH : Etat (83 k€), Région (134 k€)	524 513	230 000	527 291	77 651	113 545		418 000	
	Réhabilitation du château : tranche 3 accompagnement valorisation (RAR)	47 100				80 000			
	Mise en lumière du château (220 000 HT)					10 080	264 000	77 652	
	Vidéoprojecteur ampli (RAR - 8 k€) + Matériel informatique divers (RAR) + Mobilier (RAR) + Adhésif voiture CLIC (RAR) + visio-conférence Aquarium (5 k€) + 2 écrans ampli (7 k€) + Ordinateur portable (8 postes- 5 k€) + borne WIFI au château (9 k€) + achat divers (sono - 6 k€)	44 051	38 000			0			
	Achat débroussaillieur thermique						600		
Le Bocal	Construction bâtiment de rangement et aménagement extérieur (100 k€)		100 000			100 000			
	Achat container 20 pieds Open side d'occasion						11 000		
	Végétalisation de la cour du Château (8 k€) + achat d'une tondeuse (6 k€)		14 000				0		
	Maintenance/Entretien 4 k€ + Espaces verts 4,2 k€						8 200		

Annexe 2 - CCPA - DOB 2023		2022: données du DOB reprises au BP 2022				2023: données du DOB pour BP 2023			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
		RAR 2021	BP	RAR 2021	BP	RAR 2022	BP	RAR 2022	BP
FCTVA sur dépenses d'investissement		0	0	0	1 250 000	0	0	0	650 000
FCTVA	Dépenses 2021 : 2ème trimestre, 3ème trimestre et 4ème trimestre				1 000 000				
	Dépenses 2022 : 1er trimestre				250 000				
	Dépenses Nov + Dec 2022 jusqu'en Oct 2023								650 000